

ÉTUDE TRANSVERSE

# Professions libérales

## Entreprise libérale et territoires





# Sommaire

## 04 Introduction



## 06 Les entreprises libérales au sein du territoire national

Les activités libérales

Les activités du cadre de vie-technique

Les entreprises du champ de l'OMPL

La répartition territoriale des entreprises libérales

Les entreprises libérales et le territoire urbain

La répartition spatiale de l'emploi salarié

L'impact économique des entreprises libérales



## 36 L'impact de la présence des entreprises libérales sur les territoires

La représentation de l'entreprise libérale dans les territoires

Le service rendu par l'entreprise libérale

La contribution à l'attractivité des territoires

L'entreprise libérale, lieu de production de savoirs de proximité

## 46 Conclusions et perspectives

Perspectives



## 49 Portraits territoriaux

L'entreprise libérale dans le Doubs

L'entreprise libérale dans les Landes

L'entreprise libérale en Seine-et-Marne

L'entreprise libérale à Paris

# Introduction

## Les objectifs de l'étude

Il est fréquemment admis que les entreprises libérales jouent un rôle majeur au sein du tissu socioéconomique. Mais leur place dans l'économie de proximité est très largement méconnue.

Face à ce constat, l'OMPL cherche à éprouver l'hypothèse conférant à ces entreprises et, en particulier, à celles de son périmètre un rôle socioéconomique de premier ordre au sein des territoires.

À cette fin, quatre éléments de mesures sont pris en compte :

- ▶ la contribution à la production de richesses économiques ;
- ▶ la capacité à générer des emplois locaux de qualité ;
- ▶ la contribution à l'attractivité des territoires ;
- ▶ l'impact sur le lien social.

Ces éléments sont mis en perspective au niveau du département et de la commune.

## Méthodologie de l'étude

Trois catégories de territoires et leurs communes représentatives sont analysées :

- ▶ rurales (76,86% des communes métropolitaines) : La Cluse-et-Mijoux (Doubs) ;
- ▶ semi-urbaines (17,03%) : Barbizon (Seine-et-Marne) ;
- ▶ urbaines (6,11%) : Saint-Paul-lès-Dax (Landes).

Par ailleurs, Paris a été retenu en raison d'une forte concentration d'entreprises libérales, de ses particularités sociodémographiques et économiques.

Des entretiens ont été réalisés par téléphone et en face à face avec :

- ▶ des employeurs et des salariés des branches de l'OMPL (160 contacts) ;
- ▶ des élus territoriaux (10 élus) ;
- ▶ la population locale (631 répondants).

## Cadrage

L'entreprise libérale est entendue comme une organisation économique regroupant salariés et employeurs. Il s'avère qu'elle n'est pas identifiée en tant que telle par le grand public, ni par les élus. Dans les développements suivants, l'entreprise libérale désigne l'ensemble salariés/employeurs et le travailleur indépendant désigne la personne qui exerce seule.

Le territoire est appréhendé à deux niveaux :

- ▶ institutionnel tel qu'il est délimité par le champ de compétences des élus ;
- ▶ sociétal au regard de la contribution des entreprises libérales au développement local et au maintien du lien social.

L'économie de proximité est appréhendée à partir de la définition de Pierre Martin<sup>1</sup> qui distingue :

- ▶ l'économie présentielle centrée sur la satisfaction des besoins vitaux des populations, touristes inclus. Elle comprend notamment le commerce de proximité, les services à la personne, les services de santé et l'hôtellerie-restauration ;
- ▶ l'économie productive dont les marchés ne sont pas en prise directe avec les besoins du territoire. Elle concerne principalement les activités de service et de conseil aux entreprises, l'économie sociale et solidaire, l'artisanat de pointe et l'industrie.

Le lien social est abordé au regard de l'impact de l'activité des entreprises libérales en distinguant leur incidence sur :

- ▶ la dynamique des réseaux sociaux locaux ;
- ▶ l'insertion professionnelle et l'emploi au sein des territoires ;
- ▶ l'égalité d'accès aux services libéraux sur l'ensemble du territoire.

---

<sup>1</sup> Pierre Martin « L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française » – Rapport du Conseil économique, social et environnemental.

# Les entreprises libérales au sein du territoire national

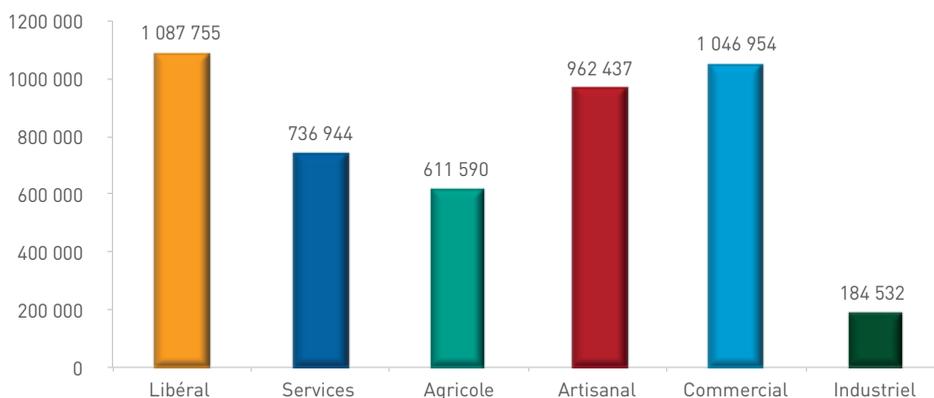
## Les activités libérales

« Elles constituent l'un des principaux moteurs du développement du tissu productif métropolitain »

Le tissu productif métropolitain des secteurs marchands et agricoles<sup>2</sup> est constitué par 4 630 212 entreprises et établissements. En regroupant 23,5% des structures, le périmètre des activités libérales compte parmi les plus représentés avec ceux du commerce (22,6%) et de l'artisanat (20,8%).

De 2003 à 2012, le tissu productif s'est fortement densifié. Globalement, le nombre d'entreprises et d'établissements s'est accru de 26,8%. Cependant, les évolutions observées, au niveau des différents périmètres entrepreneuriaux, s'avèrent très contrastées. Ainsi, les structures agricoles voient leur volume décroître dans le prolongement d'une tendance séculaire<sup>3</sup>.

► Dénombrement des établissements en fonction du périmètre d'activité (2012)



(Source : Insee)

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements des secteurs marchands et agricoles.

**Clé de lecture :** le périmètre artisanal regroupe 926 437 établissements.

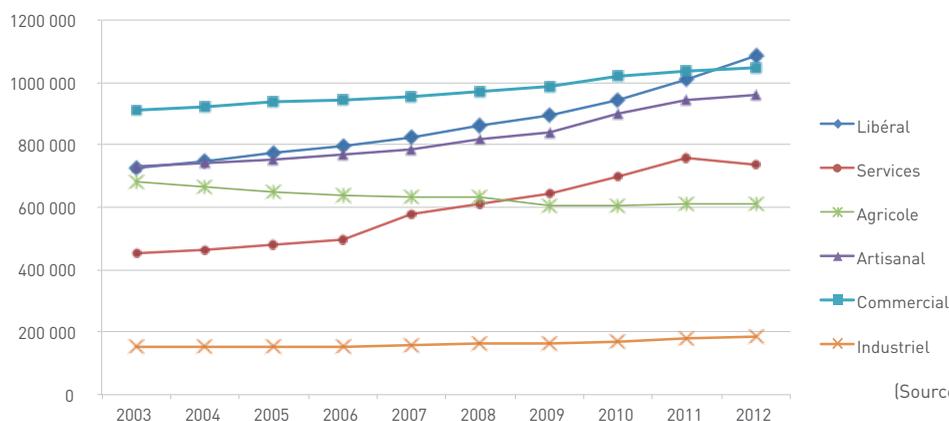
<sup>2</sup> Sont exclues des secteurs marchands les entreprises dont le fonctionnement n'est pas financé par une activité marchande. Il s'agit principalement des administrations, des collectivités territoriales, des organismes sociaux et des associations non marchandes.

<sup>3</sup> Rapelli, S. (2012), La nature socioéconomique des travailleurs indépendants. Sarrebruck : Éditions Universitaires Europeennes.

En la matière, le périmètre libéral se démarque très fortement des autres composantes entrepreneuriales. En effet, il regroupait 726 383 entreprises et établissements en 2003 pour atteindre 1 087 755 unités en 2012. Globalement, les structures libérales sont un peu plus nombreuses que celles du commerce (1 046 954) et de l'artisanat (962 437).

Sur la période 2003-2012, il n'est donc pas surprenant de constater que les entreprises et établissements libéraux aient vu leur nombre progresser de 49,8%. La tertiarisation du tissu économique justifie la progression observée. Il convient d'ailleurs de noter que le périmètre des services a, lui aussi, vu le nombre de ses unités productives s'accroître très fortement (+ 63,6%).

### ► Évolution des périmètres d'activité (volumes d'établissements)

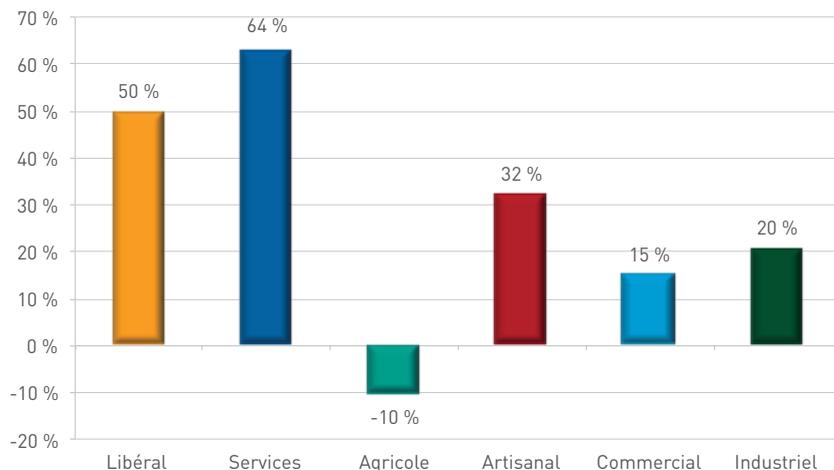


[Sources : Insee, estimations OMPL/Rapelli]

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements des secteurs marchands et agricoles.

**Clé de lecture :** en 2012, le périmètre libéral regroupe 1 004 301 entreprises.

### ► Variation du nombre d'établissements en fonction du secteur (% , 2003-2012)



[Sources : Insee]

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements des secteurs marchands et agricoles.

**Clé de lecture :** de 2003 à 2012, le nombre d'entreprises et d'établissements appartenant au périmètre libéral a progressé de 49,75%.

Les activités libérales constituent l'un des principaux moteurs du développement du tissu productif. Le détail des données montre d'ailleurs que les établissements libéraux ont joué un rôle prépondérant dans l'accroissement du nombre global de structures tous secteurs confondus.

L'augmentation du nombre d'établissements du champ libéral explique 9,9 points des 26,8% de la croissance globale. Le secteur libéral joue de fait un rôle moteur dans le dynamisme démographique des entreprises.

### ► Contributions à la croissance du nombre d'établissements

| Périmètre           | Proportion (% , 2012) | Contribution en points (2003-2012) |
|---------------------|-----------------------|------------------------------------|
| Libéral             | 23,49                 | 9,89                               |
| Des services        | 15,92                 | 7,84                               |
| Agricole            | 13,21                 | -1,93                              |
| Artisanal           | 20,79                 | 6,38                               |
| Commercial          | 22,61                 | 3,71                               |
| Industriel          | 3,99                  | 0,86                               |
| <b>Ensemble (%)</b> | <b>100</b>            | <b>26,76</b>                       |

(Sources : Insee, estimations OMPL/Rapelli)

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements des secteurs marchands et agricoles.

**Clé de lecture :** les unités du périmètre libéral représentent 23,49% de l'ensemble des entreprises et établissements. De 2003 à 2012, l'évolution de leur effectif explique 9,89 points des 26,76% de la croissance du nombre global d'entreprises et d'établissements.

## Les activités du secteur cadre de vie-technique

### « Vecteurs du dynamisme des structures libérales »

De 2003 à 2012, le nombre de structures libérales sur le territoire métropolitain a été multiplié par près de 1,5.

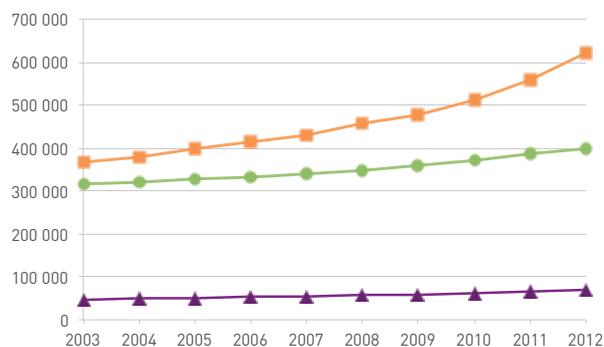
Deux phénomènes notables accompagnent cette progression :

- les activités du secteur du cadre de vie-technique connaissent une progression beaucoup plus marquée que celles du secteur santé et, plus encore, du juridique. En outre, elles jouent un rôle majeur dans la croissance du nombre global d'établissements libéraux ;

- tous secteurs confondus, la progression du nombre de professionnels indépendants est à l'origine de la quasi-totalité de la croissance du nombre de structures libérales.

Dans une certaine mesure, la progression relative des effectifs d'indépendants peut être interprétée comme une atomisation croissante de l'offre libérale sur le territoire métropolitain. En d'autres termes, la population a accès à un panel de microstructures de plus en plus étoffé. Des contrastes sectoriels sont toutefois à noter.

### ▼ Volumes d'établissements libéraux par secteur professionnel

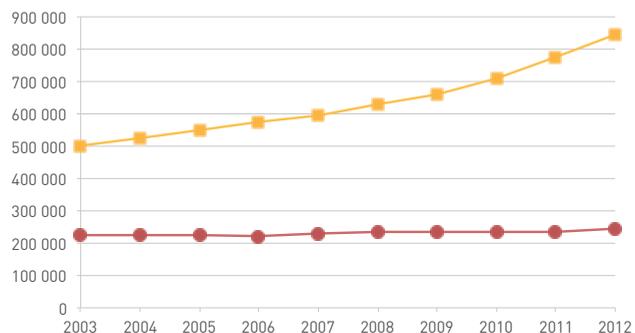


[Source : Insee]

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements du périmètre libéral.

**Clé de lecture :** en 2012, les activités de la santé regroupent 398 895 entreprises et établissements. En 2003, ce volume était de 314 743.

### ▼ Nombre d'établissements libéraux



[Source : Insee]

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements du périmètre libéral.

**Clé de lecture :** en 2012, les entreprises et établissements libéraux employeurs comptent 243 319 unités. En 2003, ce volume était de 224 665.

### ▼ Contributions de chaque secteur à la croissance du nombre de structures libérales

| Secteurs                                       | Proportion (% , 2012) | Contribution en points |
|--|-----------------------|------------------------|
| <b>Droit dont</b>                              | <b>6,28</b>           | <b>3,00</b>            |
| indépendants                                   | 4,48                  | 2,95                   |
| entreprises de un salarié et plus              | 1,79                  | 0,05                   |
| <b>Santé dont</b>                              | <b>37,39</b>          | <b>11,59</b>           |
| indépendants                                   | 30,46                 | 13,22                  |
| entreprises de un salarié et plus              | 6,93                  | -1,63                  |
| <b>Cadre de vie-technique dont</b>             | <b>56,33</b>          | <b>35,17</b>           |
| indépendants                                   | 43,41                 | 31,02                  |
| entreprises de un salarié et plus              | 12,92                 | 4,15                   |
| <b>Ensemble des entreprises libérales dont</b> | <b>100</b>            | <b>49,75</b>           |
| indépendants                                   | 78,35                 | 47,18                  |
| entreprises de un salarié et plus              | 21,65                 | 2,57                   |

[Source : Insee]

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements du périmètre libéral.

**Clé de lecture :** en 2012, les entreprises et établissements du secteur du droit représentent 6,28% de l'ensemble des structures libérales. La part détenue par les indépendants de ce secteur est de 4,48% de l'ensemble. La progression du nombre d'entreprises et établissements dans le secteur du droit explique 3,00 points des 49,75% de croissance des effectifs totaux de structures libérales. La variation de la population des indépendants du droit en explique 2,95 points.

## ► Contribution à l'évolution du nombre d'établissements employeurs (2003-2012, nombre de points)

|                        | 1-2 salariés | 3-5 salariés | 6-9 salariés | 10-19 salariés | 20 salariés et plus | Évolution sectorielle (%) |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------|---------------------|---------------------------|
| Juridique              | 6,43         | -3,02        | -1,84        | 0,35           | 0,13                | 2,06                      |
| Santé                  | -12,43       | -2,22        | -0,81        | 1,41           | 0,72                | -13,87                    |
| Cadre de vie-technique | 13,43        | 5,98         | 2,24         | 2,91           | 0,43                | 24,98                     |
| <b>Ensemble</b>        | <b>2,81</b>  | <b>2,11</b>  | <b>-0,74</b> | <b>2,13</b>    | <b>0,51</b>         | <b>8,30</b>               |

(Sources : Insee)

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements employeurs du périmètre libéral.

**Clé de lecture :** de 2003 à 2012, le nombre d'entreprises et d'établissements employeurs dans le secteur du droit s'est accru de +2,06%. Pour ce secteur, la variation du volume de structures comptant de un à deux salariés a contribué positivement (à hauteur de +6,43 points) à cette croissance. En revanche, la variation du nombre de structures comptant de trois à cinq salariés a contribué négativement pour -3,02 points.

Dans le secteur de la santé, les structures employeuses connaissent un repli marqué de leur volume (-13,37%) expliqué par une concentration des établissements employeurs et un mouvement de fusions/acquisitions des établissements de plus petite taille.

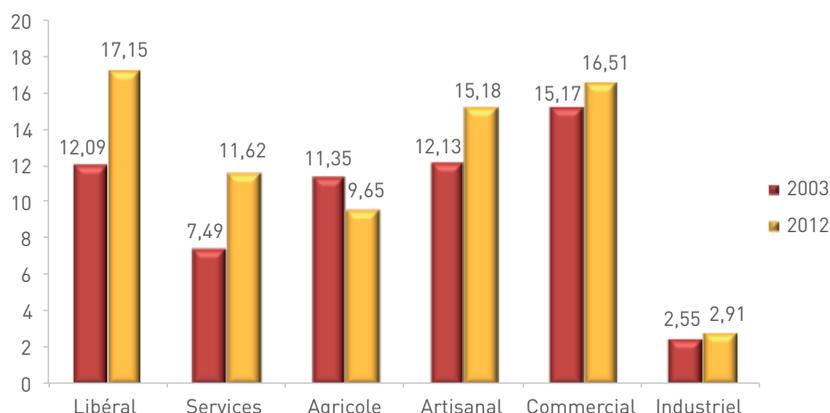
Dans le secteur du droit, la progression est tirée par les extrêmes (entreprises de moins de trois salariés et de plus de neuf salariés). Cette double tendance peut exprimer un phénomène de regroupement des indépendants et de fusion des cabinets de taille moyenne. La portée de cette hypothèse doit néanmoins être nuancée par les faibles volumes sous-jacents.

En revanche, le dynamisme du secteur du cadre de vie-technique bénéficie à toutes les classes d'entreprises. De nouvelles structures de taille très réduite se créent et viennent continûment alimenter une réserve d'établisse-

ments, qui grossissent ou fusionnent pour donner naissance à des structures plus importantes. L'approche en termes d'établissements employeurs confirme donc l'importance des activités du cadre de vie-technique dans la progression des structures libérales.

Globalement, toutes ces évolutions ont un impact immédiat sur la proximité géographique de l'offre libérale. Ainsi, la densité d'entreprises et d'établissements, toutes tailles confondues, des secteurs libéraux était très similaire à celle observée au sein des périmètres de l'artisanat et de l'agriculture. Pour 1 000 habitants, il était ainsi dénombré 12,09 structures libérales, 12,13 structures artisanales et 11,35 structures agricoles. En 2003, la densité des établissements du périmètre commercial était dominante avec 17,15 établissements (etbs)/1 000 habitants (hbts).

## ► Densité d'établissements en fonction du périmètre d'activité (etbs/1 000 hbts)



**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements des secteurs marchands et agricoles.

**Clé de lecture :** en 2003, il était dénombré 12,09 étbs pour 1 000 hbts. Cette densité atteint 17,15 étbs pour 1 000 hbts en 2012.

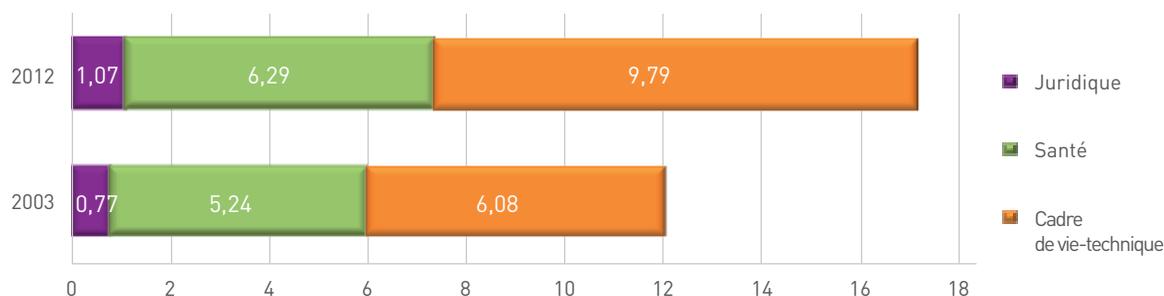
(Sources : Insee, estimations OMPL/Rapelli)

En 2012, le paysage métropolitain a connu de fortes modifications. La densité des entreprises libérales s'est renforcée pour atteindre 17,15 etbs/1 000 hbts, devenant ainsi le périmètre le plus dense. Les établissements du commerce ont vu leur densité progresser faiblement à 16,51 etbs/1 000 hbts. La densification du périmètre artisanal est aussi notable avec 15,18 etbs/1 000 hbts. De manière assez peu surprenante, le périmètre des services a lui aussi fortement progressé puisque, de 2003 à 2012, sa densité est passée de 7,49 à 11,62 etbs/1 000 hbts. Cette variation de densité est la plus importante (+ 55,08%) devant celle

du périmètre libéral (+ 44,94%) et du périmètre artisanal (+ 25,09%).

Comme peut le laisser anticiper l'analyse dynamique des effectifs entrepreneuriaux, le secteur du cadre de vie-technique justifie largement la densification du périmètre libéral. Alors que les densités des secteurs du droit et de la santé évoluent relativement peu, celle du secteur cadre de vie-technique connaît une progression remarquable (+ 61,04%) en passant de 6,08 etbs/1 000 hbts à 9,79 etbs/1 000 hbts.

► Densité des établissements libéraux par secteur (etbs/1 000 hbts)



[Sources : Insee]

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements du périmètre libéral.

**Clé de lecture :** en 2003, la densité du périmètre libéral est de 12,09 établissements pour 1 000 habitants. 6,08 établissements de cet ensemble font partie du secteur du cadre de vie-technique. En 2012, ces densités sont respectivement de 9,79 et 17,15 etbs/hbts.

Dans ce cadre, il faut d'ailleurs souligner que le secteur de la santé était caractérisé par une densité assez comparable à celle du secteur du cadre de vie-technique en 2003. En dix ans, cette configuration a été drastiquement bouleversée.

Les entreprises et établissements de la santé sont 1,6 fois moins denses que ceux du cadre de vie-technique.

Au niveau des quatre territoires étudiés, une certaine disparité est observée.

Cinq branches professionnelles du champ de l'OMPL sont systématiquement représentées dans tous les territoires, plus ou moins en lien avec le nombre d'habitants.

Les professions de santé (humaine et animale) : cabinets médicaux, dentaires et vétérinaires.

Les entreprises avec installation géographiquement réglementée : offices notariaux, pharmacies d'officine.

« Ces cinq branches représentent 75 % des entreprises libérales et 68 % des salariés du champ de l'OMPL »

Lors de l'enquête auprès de la population, cette dernière mentionne, en règle générale, uniquement ces branches et les cabinets d'avocats même s'ils sont plus concentrés dans les métropoles et pôles urbains principaux.

### ► La présence des entreprises libérales OMPL dans les territoires étudiés

| Nombre d'entreprises pour 10 000 habitants   | Doubs | Landes | Seine-et-Marne | Paris |
|--|-------|--------|----------------|-------|
| Cabinets médicaux, dentaires, vétérinaires, pharmacies d'officine, offices notariaux | 16    | 16     | 12             | 22    |
| Autres branches professionnelles du champ de l'OMPL                                  | 4     | 4      | 3              | 28    |

(Source : Actalians/OPCAPL)

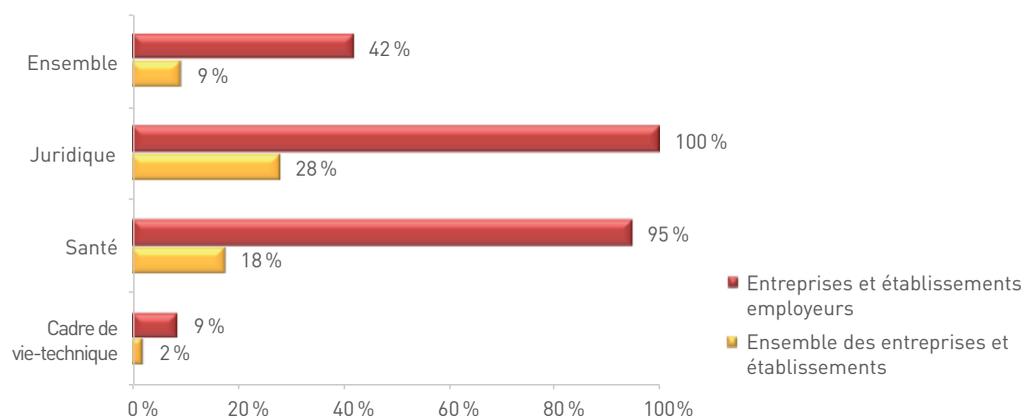
## Les entreprises du champ de l'OMPL

« Elles recouvrent plus de 7 % des TPE tous secteurs confondus »

Selon les données de l'Insee, les treize branches d'activités libérales du champ de l'OMPL rassemblent 101 939

entreprises et établissements employeurs. Les branches du secteur de la santé sont très majoritairement représentées. Elles regroupent 68,54 % des structures recensées.

### ► Part des établissements du champ de l'OMPL dans le périmètre libéral (%)



(Source : Insee)

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements du périmètre libéral.

**Clé de lecture :** les entreprises et établissements du champ de l'OMPL représentent 9,37 % de l'ensemble des structures du périmètre libéral toutes tailles confondues et 41,9 % des structures comptant au moins un salarié.

Le secteur de la santé est surreprésenté au sein de l'OMPL comparativement à l'ensemble du champ libéral, même lorsque seules les entreprises employeuses sont considérées. En effet, pour l'ensemble du périmètre libéral, le

secteur du cadre de vie-technique reste dominant (61,93%) et celui de la santé concentre 30,25% des entreprises et établissements.

### ► Ventilation des établissements du champ de l'OMPL par secteur

|   | Nombre         | Répartition (%) |
|---|----------------|-----------------|
| <b>Secteur de la santé dont</b>               | <b>69 874</b>  | <b>68,54</b>    |
| pharmacie d'officine                          | 21 630         | 21,22           |
| cabinets vétérinaires                         | 4 611          | 4,52            |
| cabinets de médecins généralistes             | 12 766         | 12,52           |
| cabinets de médecins spécialistes             | 9 778          | 9,59            |
| cabinets dentaires                            | 17 656         | 17,32           |
| laboratoires de biologie médicale             | 3 433          | 3,37            |
| <b>Secteur juridique</b>                      | <b>19 016</b>  | <b>18,65</b>    |
| <b>Secteur du cadre de vie-technique dont</b> | <b>13 049</b>  | <b>12,80</b>    |
| cabinets d'experts en automobile              | 816            | 0,80            |
| entreprises d'architecture                    | 9 559          | 9,38            |
| cabinets de géomètres-experts                 | 1 698          | 1,67            |
| entreprises d'économistes de la construction. | 976            | 0,96            |
| <b>Ensemble</b>                               | <b>101 939</b> | <b>100</b>      |

(Source : Insee)

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements champ de l'OMPL.

**Clé de lecture :** au sein du champ de l'OMPL, le secteur de la santé regroupe 69 874 entreprises et établissements, soit 68,54% de l'ensemble des structures observées.

Toutefois, la faible représentativité statistique du champ de l'OMPL pour ces deux grands secteurs était attendue. De fait, les professions des activités réglementées sont au cœur des préoccupations de l'Observatoire. Or, ces dernières sont, en proportion, surtout représentées dans les activités de la santé et du droit. En contrepartie, dans la mesure où le secteur du cadre de vie-technique rassemble principalement des activités non réglementées, sa représentation parmi les effectifs entrepreneuriaux observés par l'OMPL est beaucoup moins importante.

Une approche en termes de structures employeuses révèle

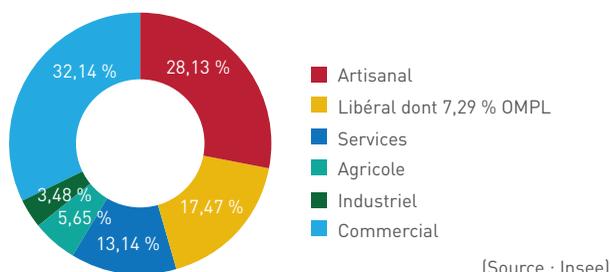
d'ailleurs quelques particularités remarquables du champ de l'OMPL. En premier lieu, il s'avère que 97,94% des entreprises et établissements observés sont des très petites entreprises<sup>4</sup> (TPE). D'ailleurs, plus de la moitié (53,20%) emploie un à deux salariés. Le champ de l'OMPL est donc en prise directe avec le monde des microstructures.

Ainsi, malgré un nombre réduit de branches pris en compte par l'OMPL, la part des structures considérées est non négligeable, relativement à l'ensemble des TPE métropolitaines. En effet, le champ de l'OMPL recouvre 7,29% des TPE tous secteurs confondus.

### ► Répartition des TPE en fonction du périmètre

<sup>4</sup> Sont ici définies comme très petites entreprises les structures comprenant de 1 à 19 salariés.

## d'activité (%)



**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements des champs marchands et agricoles comptant de 1 à 19 salariés.

**Clé de lecture :** 17,47 % de l'ensemble des TPE appartient au périmètre libéral. Le champ de l'OMPL couvre 7,29 % de l'ensemble des TPE.

Ce portrait instantané doit être mis en relief par la prise en compte de l'évolution structurelle récente du tissu entrepreneurial du champ de l'OMPL. De 2003 à 2012, le nombre de structures couvertes par le champ de l'OMPL s'est réduit. Du côté des entreprises, la décroissance s'est effectuée à un rythme annuel moyen de -1,06 %, alors que les établissements ont connu un repli de -0,69 % par an en moyenne. Ce différentiel laisse transparaître une tendance composite alliant, d'une part, des cessations d'établissements et, d'autre part, des fusions d'entreprises conduisant à subordonner plusieurs établissements à la même entreprise.

## ► Contributions à l'évolution des volumes d'entreprises et d'établissements du champ de l'OMPL (2003-2012)

|  | Variation (%) | Contribution en points | Variation (%) | Contribution en points |
|--|---------------|------------------------|---------------|------------------------|
| <b>Secteur santé dont</b>                    | <b>-14,08</b> | <b>-10,23</b>          | <b>-10,63</b> | <b>-7,66</b>           |
| pharmacie d'officine                         | -2,11         | -0,44                  | -2,22         | -0,45                  |
| cabinets vétérinaires                        | 5,80          | 0,23                   | 8,88          | 0,35                   |
| cabinets de médecins généralistes            | -41,45        | -7,93                  | -37,29        | -7,00                  |
| cabinets de médecins spécialistes            | 3,17          | 0,28                   | 4,45          | 0,38                   |
| cabinets dentaires                           | -5,25         | -0,91                  | -4,65         | -0,79                  |
| laboratoires de biologie médicale            | -53,17        | -1,47                  | -4,51         | -0,15                  |
| <b>Secteur juridique<sup>5</sup></b>         | <b>1,56</b>   | <b>0,26</b>            | <b>2,06</b>   | <b>0,35</b>            |
| <b>Secteur cadre de vie-technique dont</b>   | <b>7,86</b>   | <b>0,83</b>            | <b>11,98</b>  | <b>1,29</b>            |
| cabinets d'experts automobile                | 132,11        | 0,27                   | 172,00        | 0,48                   |
| entreprises d'architecture                   | 5,60          | 0,47                   | 6,32          | 0,52                   |
| cabinets de géomètres-experts                | -24,60        | -0,40                  | -12,07        | -0,21                  |
| entreprises d'économistes de la construction | 122,91        | 0,49                   | 126,45        | 0,50                   |
| <b>Ensemble (%)</b>                          | <b>-9,14</b>  | <b>-9,14</b>           | <b>-6,02</b>  | <b>-6,02</b>           |

(Source : Insee)

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements champ de l'OMPL.

**Clé de lecture :** de 2003 à 2012, le nombre d'entreprises du secteur de la santé a décliné de -14,08 %. Cette variation a généré un effet négatif de -10,23 points sur la croissance globale du nombre d'établissements. Du côté des établissements, la variation du nombre de structures de la santé (-10,63 %) a généré un effet négatif de -7,66 points sur l'évolution globale.

<sup>5</sup> Le secteur juridique n'est pas détaillé par branche car l'ensemble du secteur est identifié sous le même code NAF. Ce qui ne permet pas d'isoler chaque branche professionnelle.

La décroissance est presque intégralement expliquée par les évolutions du secteur de la santé. Le détail des branches révèle le rôle majeur de la décroissance du nombre de cabinets médicaux généralistes qui contribue très largement à la contraction des volumes globaux.

Dans le cas des pharmacies d'officine, et dans une certaine mesure des cabinets dentaires, l'interprétation des variations négatives est encore plus évidente. Sachant que la loi ne permet pas la propriété ou la copropriété de plusieurs officines pharmaceutiques<sup>5</sup> et que les possibilités de détention de plusieurs cabinets dentaires sont extrêmement réduites<sup>6</sup>, les taux de décroissance constatés sont immédiatement formulables en termes de cessations d'activité.

En revanche, l'évolution observée dans la branche des laboratoires de biologie médicale montre une tendance toute autre. Alors que les volumes d'entreprises chutent drastiquement, ceux d'établissements sont très faiblement impactés. Un mouvement massif de fusion des entreprises est donc à l'œuvre. Il implique une subordination croissante de l'ensemble des établissements à un nombre toujours plus réduit de centres de décision, sans entraîner, selon les données disponibles, de disparition importante des implantations physiques.

Pour les cinq branches connaissant une variation négative de leurs volumes d'entreprises et d'établissements, une décomposition des contributions en fonction de la taille des structures tend à confirmer les observations précédentes et permet de les préciser :

- ▶ pour les cabinets dentaires, leur nombre tend à se réduire et leur taille à croître. Une concentration de l'offre est donc à l'œuvre, laissant présager une rétractation de la couverture territoriale des cabinets dentaires employeurs ;
- ▶ concernant les cabinets médicaux généralistes, la tendance est similaire à celle des cabinets dentaires, mais dans des proportions beaucoup plus importantes. En outre, les cessations massives de petits cabinets s'accompagnent d'une émergence remarquable de structures de taille importante (20 salariés et plus). D'un point de vue territorial, l'offre se rétracte et tend à se concentrer au sein de structures de taille plus conséquente ;

- ▶ dans une logique similaire, les petites pharmacies d'officine tendent à disparaître au profit d'établissements de plus grande envergure. Concentration de l'offre et rétractation de la couverture territoriale par les pharmacies employeuses sont sans doute les deux mouvements qui dominent les évolutions constatées ;
- ▶ dans la branche des cabinets de géomètres-experts et géomètres-topographes, les évolutions des volumes d'entreprises et d'établissements sont presque intégralement justifiées par un mouvement de disparition de structures de taille réduite (1 à 9 salariés). Toutefois, un phénomène de cessation d'activité ne peut être ignoré, mais il est probablement aussi intense qu'un phénomène de fusion d'entreprises qui permet aux établissements concernés de perdurer. Ainsi, la couverture territoriale des cabinets de géomètres-experts comptant au moins un salarié se réduit, sans pour autant s'accompagner par une concentration physique massive de l'offre au sein de structures de grande taille ;
- ▶ au sein des laboratoires de biologie médicale, un phénomène massif de fusions est constaté. La couverture territoriale des laboratoires de biologie médicale se réduit assez peu, mais les établissements appartiennent de plus en plus à des entreprises de taille très importante.

« Le champ de l'OMPL regroupe plus de 30 % des établissements toutes tailles confondues pour quatre des cinq branches »

Dans l'ensemble, ces mouvements ne sont pas neutres. En effet, le champ de l'OMPL regroupe plus de 30 % des établissements toutes tailles confondues pour quatre des cinq branches connaissant une régression du nombre de structures (cabinets dentaires, cabinets de géomètres-experts, pharmacies, laboratoires de biologie médicale). Pour ces dernières, les variations constatées plus haut impactent donc directement la répartition territoriale de l'offre.

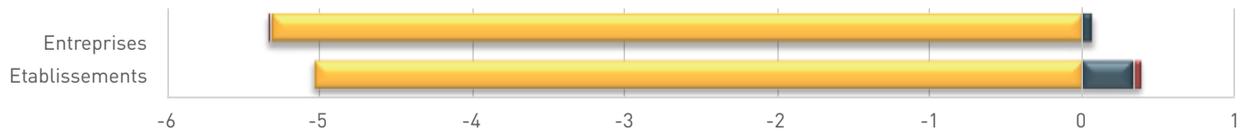
Ce phénomène de concentration, observé dans la majorité des branches, couplé à l'augmentation du nombre de professionnels libéraux pourrait conduire à un bouleversement des statuts dans l'emploi et incidemment des modalités d'offre des services libéraux au public.

<sup>5</sup> Article 5125-17 du Code de la santé publique.

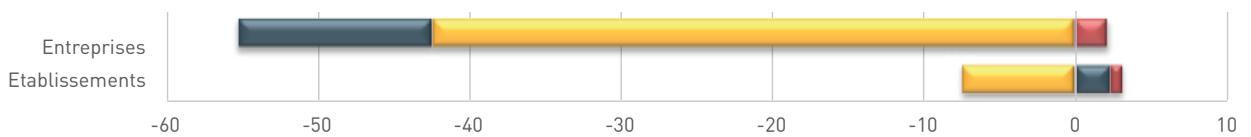
<sup>6</sup> Article 63 du Code de déontologie des chirurgiens-dentistes.

► Contribution à la décroissance du nombre de structures en fonction de la taille dans les branches concernées (points, 2003-2012)

Cabinets dentaires



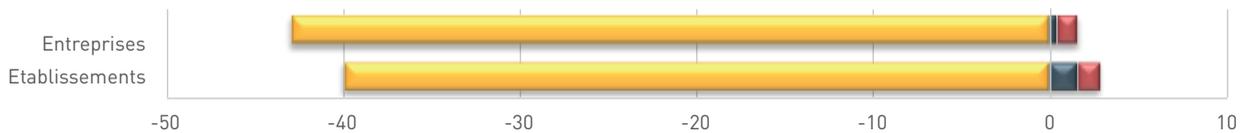
Laboratoires de biologie médicale



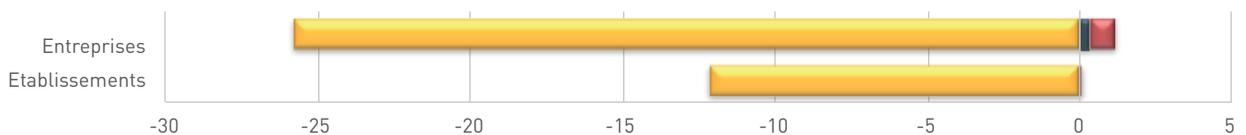
Pharmacie d'officine



Cabinets de médecins généralistes



Cabinets de géomètres-experts



■ 1 - 9 salariés ■ 10 - 19 salariés ■ 20 salariés et plus

(Source : Insee)

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements champ de l'OMPL.

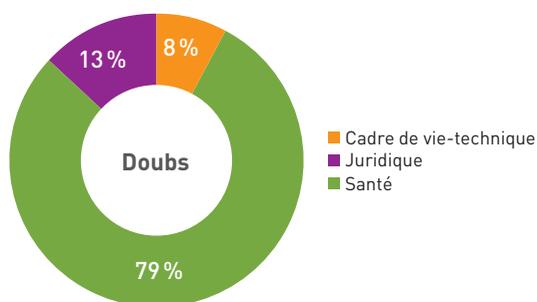
**Clé de lecture :** de 2003 à 2012, la branche des géomètres-experts a vu le nombre de ses entreprises décroître de -24,60%. La contribution de la réduction du volume d'entreprises comptant de 1 à 9 salariés est négative (-25,78 points). Celle des entreprises comptant de 10 à 19 et 20 salariés ou plus est positive (+ 0,29 point et 0,88 point respectivement).

Enfin, si cinq des branches appartenant au champ de l'OMPL subissent une contraction de leurs volumes d'entreprises et d'établissements, il faut rappeler que les huit autres connaissent, à l'inverse, un accroissement du nombre de leurs structures productives. Ce constat est en prise directe avec le dynamisme entrepreneurial qui caractérise le périmètre libéral dans son ensemble.

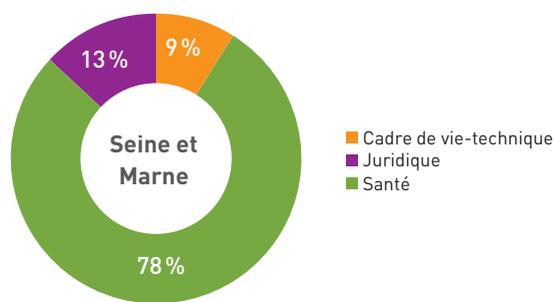
La répartition des activités présente une forte similitude dans les trois territoires étudiés et une nette différence avec Paris, territoire représentatif des grandes métropoles. En dehors des grandes métropoles, le secteur de la santé est largement majoritaire entre 77 et 79%.

► La place de l'entreprise libérale dans les territoires : exemples des territoires étudiés<sup>7</sup>

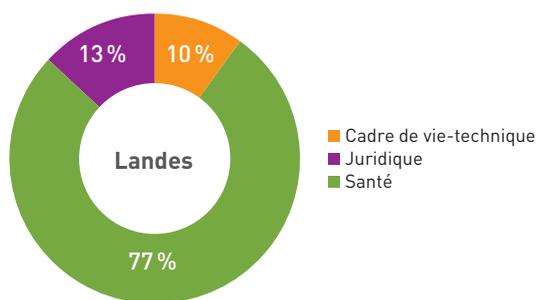
**Doubs** : les entreprises libérales représentent 17% des entreprises du département et 5,9% des emplois



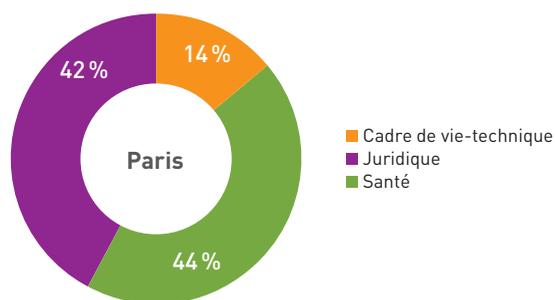
**Seine et Marne** : les entreprises libérales représentent 22% des entreprises du département et 8,5% des emplois



**Landes** : les entreprises libérales représentent 13% des entreprises du département et 7,5% des emplois



**Paris** : les entreprises libérales représentent 30% des entreprises du département et 17% des emplois



<sup>7</sup> Voir les portraits en annexe.

## La répartition territoriale des entreprises libérales

### « Elle laisse apparaître d'importantes zones démunies »

Toutes les dimensions de la valeur ajoutée territoriale des entreprises et des établissements dépendent de leur lieu d'implantation physique. Cette caractéristique influe notamment sur le maintien ou le développement de l'emploi, la nature du tissu social et les richesses locales produites. Ces différents aspects sont des éléments constitutifs de l'attractivité du territoire.

Le périmètre libéral est caractérisé par une atomisation assez conséquente de son offre : les établissements sont essentiellement matérialisés par des travailleurs indépendants. En outre, l'atomisation est croissante. Dès lors, tout conduit à penser que la multiplication des structures s'effectue en partie au sein de zones bien déterminées. Il faut voir dans cette configuration l'expression du lien entre dynamisme urbain et demande de services spécialisés<sup>8</sup>. Toutefois, ces évolutions sectorielles sont, sans conteste, cohérentes avec les mutations de l'ensemble du tissu productif.

### « L'implantation des établissements de l'OMPL est relativement homogène lorsqu'elle est comparée au tissu entrepreneurial global »

En revanche, leur géolocalisation laisse naturellement apparaître d'importantes zones démunies.

Cette distinction d'espace doit être gardée à l'esprit afin de parer à toute mésinterprétation. Ainsi, une concentration physique d'établissements en certaines zones géographiques n'implique pas systématiquement une surconcentration dès lors qu'est considérée la répartition des établissements de chaque secteur sur le reste du territoire.

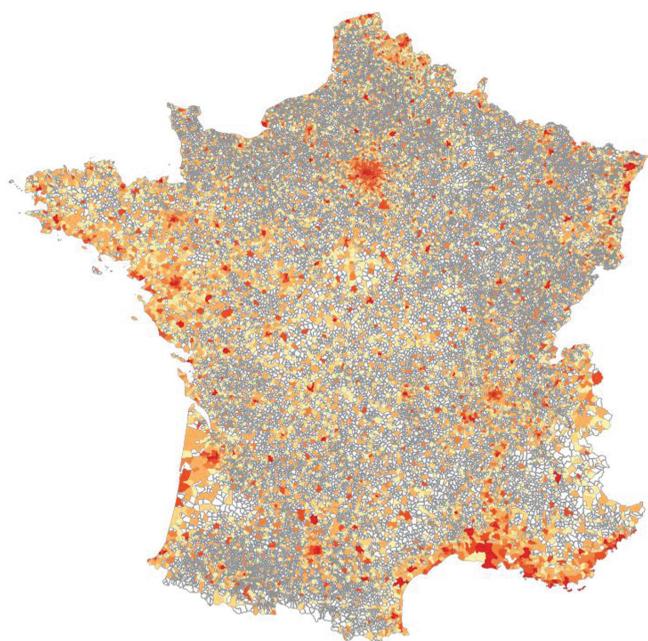
Plus précisément, la géolocalisation des établissements du champ de l'OMPL tend à faire émerger des configurations remarquables : une densité assez importante est constatée autour des trois principales villes (Paris, Marseille et Lyon). Une concentration remarquable est aussi observée le long des côtes méditerranéennes et atlantiques. Parmi les explications les plus immédiates, un phénomène d'héliotropisme peut être invoqué. En outre, les communes du Nord et de l'Est présentent, elles aussi, une forte densité d'établissements. L'ouverture économique européenne et le dynamisme des tissus socioéconomiques locaux peuvent en partie justifier cette configuration.

Si les concentrations constatées font émerger d'importantes discontinuités dans la couverture physique du territoire par les établissements du champ de l'OMPL, la prise en compte de la répartition géographique de l'ensemble des périmètres entrepreneuriaux relativise les inégalités géographiques. En effet, l'indice de spécificité sectoriel montre que la place du champ de l'OMPL dans le tissu entrepreneurial départemental ne présente pas de particularité dans 72,92 % des cas.

Une surreprésentation peut néanmoins être relevée pour les départements du Nord et de l'Est et une sous-représentation est principalement constatée dans 13 départements de la moitié sud de la France métropolitaine. Cependant, les données mobilisées ne permettent pas de déterminer de manière précise et objective les fondements des spécificités relatives constatées.

<sup>8</sup> Houdebine, M. (1999). Concentration géographique des activités et spécialisation des départements français. *Économie et Statistique*, 6/7 (326/327), pp. 189-204.

► Répartition géographique des communes accueillant au moins une structure du champ de l'OMPL



Nombre d'établissements

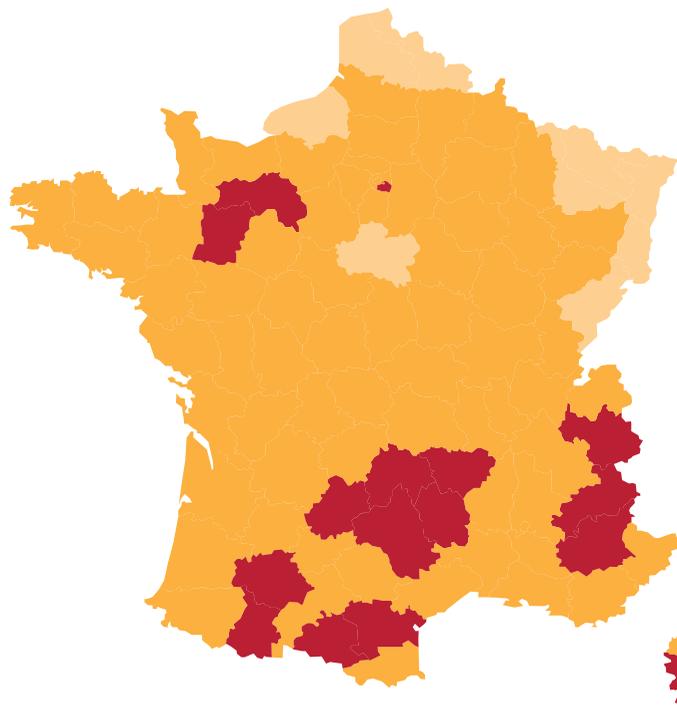
- 1
- 2
- 3 à 9
- 10 à 19
- 20 à 99
- 100 et plus

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements du champ de l'OMPL.

**Clé de lecture :** la commune de Bourg-en-Bresse (Ain) accueille au moins 100 entreprises et établissements du champ de l'OMPL sur son territoire.

(Source : Insee)

► Indicateur départemental de spécificité des structures du champ de l'OMPL



Spécificité relative

- Sous représentation
- Sans spécificité
- Sureprésentation

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements du champ de l'OMPL.

**Clé de lecture :** dans le tissu entrepreneurial du département de la Savoie, les établissements du champ de l'OMPL tendent à être sous-représentés par rapport à ce qui est observé pour le reste de la métropole.

(Source : Insee)

## Les entreprises libérales et le territoire urbain

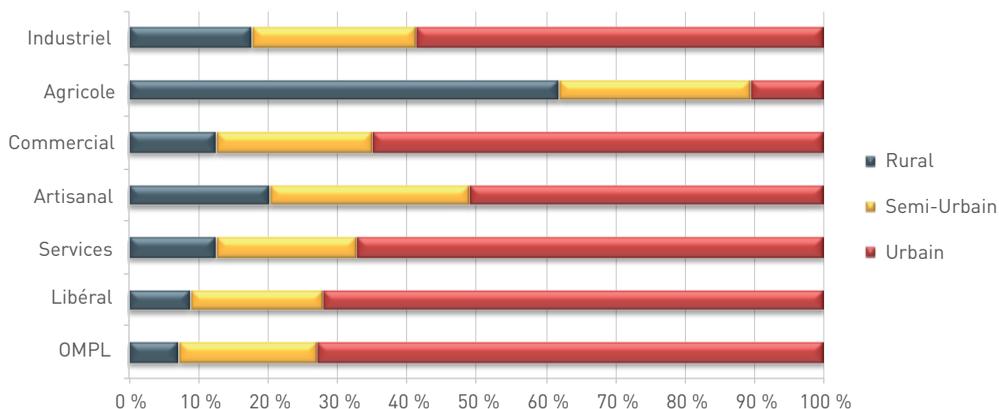
### « Majoritairement présentes dans les territoires urbains »

La géolocalisation des entreprises et établissements, en fonction de la typologie retenue (rural, semi-urbain et urbain), montre que les structures du champ de l'OMPL et du périmètre libéral dans son ensemble sont essentiellement présentes sur des territoires urbains. Dans les deux cas, plus des 3/4 des entreprises et établissements sont

concernés. L'implantation rurale reste marginale et inférieure à 9%.

Cette configuration tend à valider le lien qui unit les activités libérales aux phénomènes urbains. Cette corrélation était prévisible. En effet, l'objet même de l'activité libérale est centré sur la personne et/ou son environnement. Il semble donc cohérent d'observer une localisation majoritairement urbaine.

#### ► Répartition des entreprises et établissements par périmètre entrepreneurial en fonction du type de commune



(Sources : Insee, estimations OMPL/Rapelli)

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements des champs marchands et agricoles.

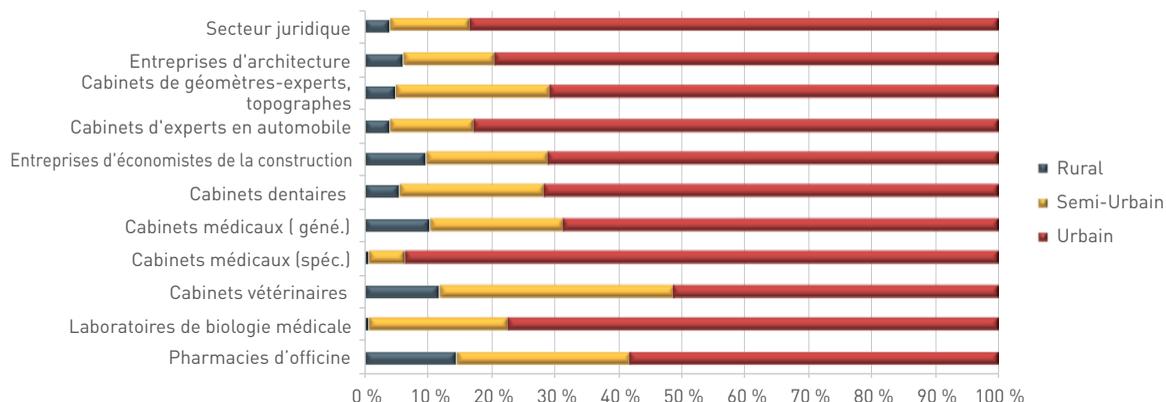
**Clé de lecture :** 72,03% des entreprises et établissements du périmètre libéral sont localisés dans une commune urbaine, 19,17% dans une commune semi-urbaine et 8,80% dans une commune rurale.

Les implantations rurales sont surreprésentées dans le cas des pharmacies d'officine, des cabinets médicaux de généralistes et des cabinets vétérinaires. Cette observation peut être expliquée par les conditions légales encadrant l'implantation des pharmacies et la nature de l'activité de deux autres types d'établissements.

En revanche, les cabinets de médecins spécialistes et les laboratoires de biologie médicale sont très largement sous-représentés dans les communes rurales (0,71% et

0,73% respectivement). Cette caractéristique est sans doute directement liée aux spécificités du capital productif et à la disponibilité de la main-d'œuvre hautement spécialisée de ces activités. Pour les cabinets médicaux de spécialistes, la proximité d'infrastructures de santé importantes (centres hospitaliers universitaires) participe aussi de cette localisation résolument urbaine (93,63%).

► Répartition des entreprises et établissements du champ de l'OMPL par branche en fonction du type de commune



[Sources : Insee, estimations OMPL/Rapelli]

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements du champ de l'OMPL.

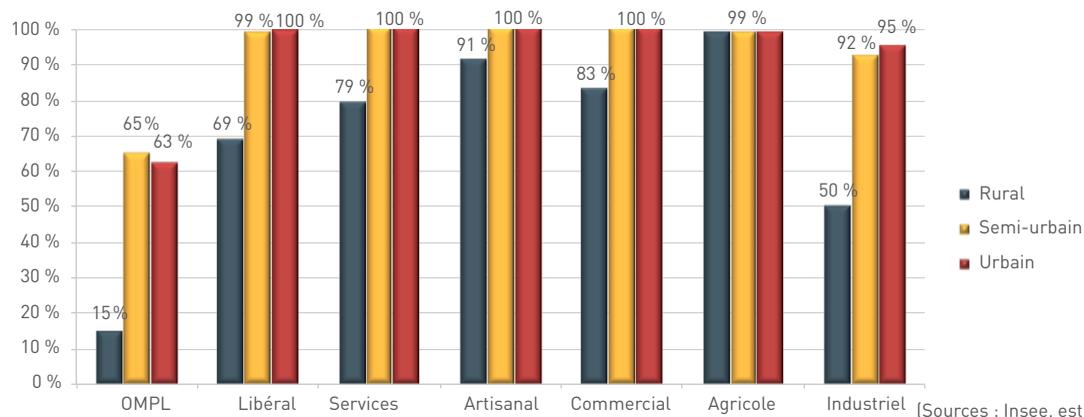
**Clé de lecture :** 58,28 % des pharmacies d'officine du champ de l'OMPL sont localisées dans une commune urbaine, 27,47 % dans une commune semi-urbaine et 14,25 % dans une commune rurale.

Les autres branches sont caractérisées par une légère sous-représentation des territoires ruraux, à l'exception notable des entreprises d'économistes de la construction (9,53 % contre 7,34 % pour le champ de l'OMPL).

Globalement, les entreprises et établissements libéraux sont moins souvent implantés dans les territoires ruraux que les structures des autres périmètres entrepreneuriaux.

Pour autant, il ne faut pas conclure à la rareté des activités libérales en territoire rural. En effet, la présence d'au moins un établissement libéral est observée dans 68,56 % des communes rurales. Les faibles taux qui caractérisent le champ de l'OMPL sont, eux-aussi, à interpréter avec précaution. En effet, cet ensemble constitue une subdivision du périmètre libéral.

► Présence entrepreneuriale en fonction du type de commune (%)



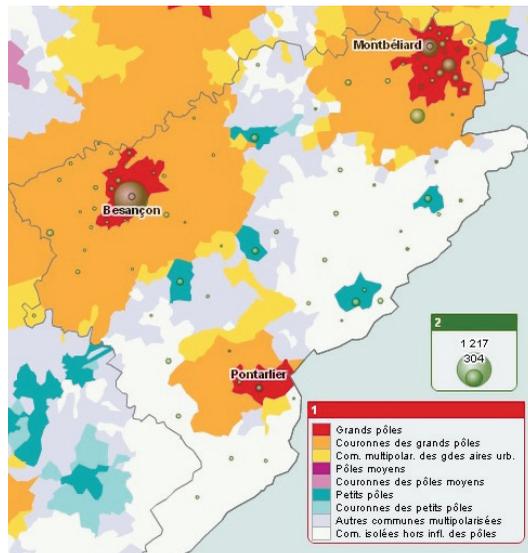
[Sources : Insee, estimations OMPL/Rapelli]

**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements des champs marchands et agricoles.

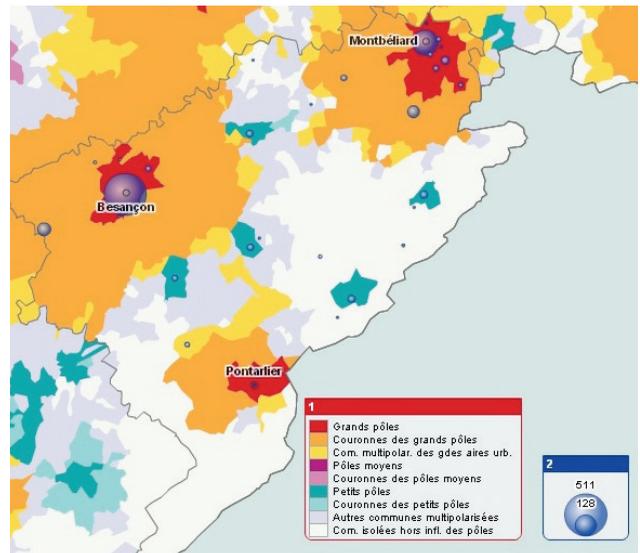
**Clé de lecture :** 68,56 % des communes rurales accueillent au moins un établissement du périmètre libéral sur leur territoire.

Les territoires étudiés, notamment le Doubs et Paris, illustrent les configurations observées au niveau métropolitain.

► Répartition des entreprises libérales au niveau communal : exemple du Doubs



Cabinets médicaux, dentaires, vétérinaires, pharmacies d'officine, offices notariaux



Autres branches professionnelles adhérentes à l'OMPL

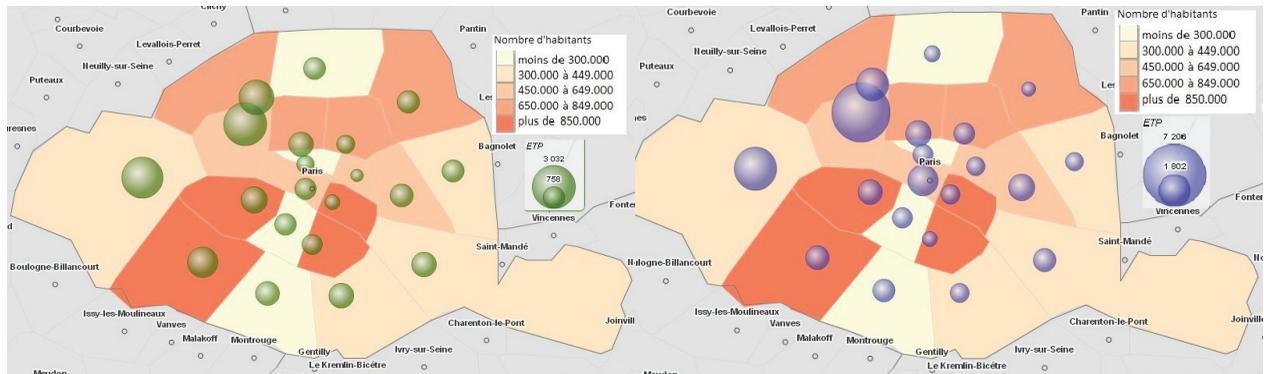
(Source : OMPL, traitement POLLEN Conseil)

Les pôles urbains (en rouge) et les communes périurbaines liées à ces pôles (en orange) sont les plus densément peuplés et ont donc une forte représentation de toutes les branches des entreprises libérales.

Les cabinets médicaux, dentaires vétérinaires, les pharmacies d'officine et les offices notariaux ont une bonne

présence également dans les communes plus rurales (en bleu clair) ou dans les petits pôles urbains isolés (en vert), alors que les entreprises des autres branches professionnelles sont concentrées dans les pôles urbains.

► Répartition des entreprises libérales dans les grandes métropoles : exemple de Paris



Cabinets médicaux, cabinets dentaires, pharmacies d'officine, études notariales, cabinets de vétérinaires

Autres branches OMPL

[Source : OMPL traitement POLLEN Conseil]

La présence forte de l'ensemble des branches dans la métropole rend difficile une analyse de leur répartition dans les arrondissements selon la densité de la population.

Il apparaît une répartition un peu plus grande des cinq branches (cabinets médicaux, dentaires, vétérinaires, pharmacie d'officine et offices notariaux) mais il y a néanmoins une forte concentration de toutes les entreprises libérales dans certains arrondissements. Alors qu'elle est en moyenne de 50 entreprises libérales pour 10 000 habitants sur la capitale, la densité atteint 287 dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, 277 dans le 17<sup>e</sup> et est supérieure à 100 dans les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements.

Cette concentration, dans les quartiers résidentiels relativement plus riches, indique clairement que la notion de proximité ne se limite pas au quartier ou à l'arrondissement. Ainsi, les patients à Paris comme dans les grandes métropoles peuvent aisément se déplacer pour consulter un professionnel. Celui-ci a donc plus de latitude pour choisir son lieu d'installation.

« Certaines activités libérales font preuve de résilience face à la désertification entrepreneuriale des territoires ruraux »

La mesure de la présence entrepreneuriale est une question particulièrement sensible dans un contexte où la désertification économique des territoires défavorisés est régulièrement mise en exergue. Dans ce cadre sont conduits :

- une analyse fondée sur la variation du nombre d'établissements ;
- un repérage des communes connaissant une rétraction de leur tissu entrepreneurial ;
- un examen des évolutions sectorielles.

Si ces indicateurs ont une portée modeste, ils offrent néanmoins quelques éléments tangibles de réflexion. Deux types d'approches sont déployés :

- une approche statique observant à un instant « t » la répartition des secteurs d'activités ;
- une approche dynamique analysant l'évolution dans le temps.

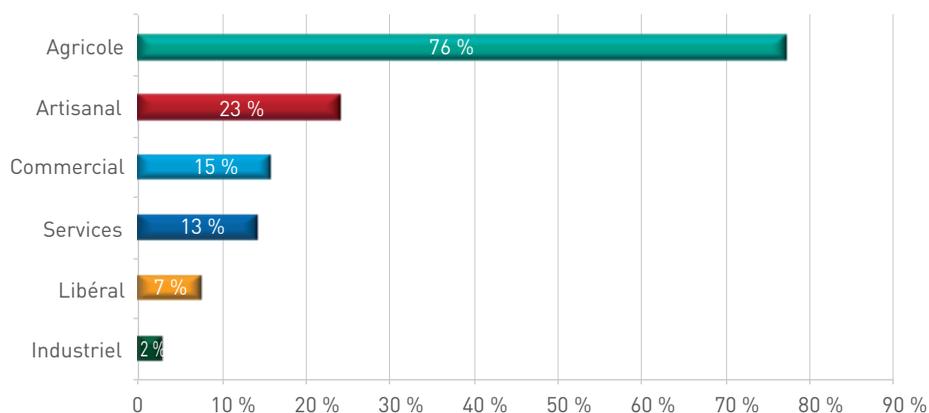
« Les établissements libéraux sont présents dans 15% des communes qui comptent une à deux entreprises »

L'approche statique conduit à évaluer le poids des entreprises et établissements libéraux au sein de l'ensemble des communes caractérisées par un tissu entrepreneurial très ténu. Le caractère « ténu » est formalisé par la présence, au plus, d'une à deux entreprises et établissements des secteurs marchands et agricoles sur le territoire communal. 298 communes métropolitaines – appartenant toutes à la catégorie des communes rurales – sont ainsi

observées. Elles regroupent un stock de 489 entreprises et établissements, dont 60,12% font partie du périmètre agricole. Les entreprises et établissements du périmètre libéral ne représentent que 4,50% de cet ensemble.

La prédominance du secteur agricole dans les territoires présentant un tissu entrepreneurial ténu est confirmée lorsque l'analyse est portée en termes présents. En effet, le périmètre agricole est représenté dans 76,95% des communes observées, contre 7,12% pour les entreprises et établissements du périmètre libéral. Après les structures agricoles, la présence entrepreneuriale est essentiellement assurée par l'artisanat et le commerce

► Présence des périmètres entrepreneuriaux au sein des communes comptant 1 à 2 établissements (%)



(Sources : Insee, estimations OMPL/Rapelli)

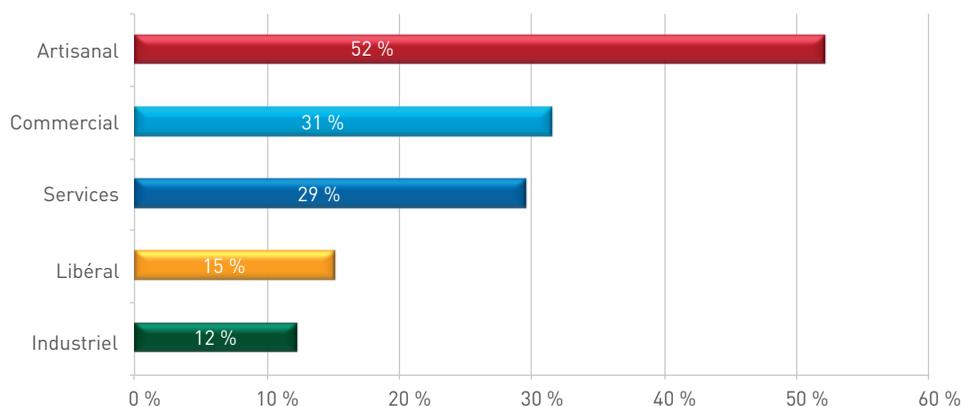
**Champ :** communes métropolitaines comptant de 1 à 2 établissements, entreprises et établissements des champs marchands et agricoles.

**Clé de lecture :** les entreprises et établissements du périmètre artisanal sont présents dans 23,73% des communes caractérisées par un tissu entrepreneurial ténu.

Lorsque l'analyse est réalisée hors secteur agricole, le nombre de communes au tissu entrepreneurial ténu s'élève à 2 147 pour un total de 3 337 entreprises. Le périmètre artisanal est majoritaire (38,70%), celui des structures libérales étant placé en quatrième position (10,22%) après le périmètre commercial (22,37%) et des services (20,43%). Il est à noter que l'intégralité des communes prises en compte est encore de type rural.

La décomposition présente ne modifie pas l'ordonnement observé lors de la prise en compte du périmètre agricole. Le périmètre libéral reste plus de trois fois moins présent dans les territoires observés que le périmètre artisanal. En effet, les entreprises et établissements libéraux ne sont présents que dans 15,09% des communes possédant un tissu entrepreneurial ténu hors secteur agricole.

► **Présence des périmètres entrepreneuriaux au sein des communes comptant 1 à 2 établissements hors secteur agricole (%)**



(Sources : Insee, estimations OMPL/Rapelli)

**Champ :** communes métropolitaines comptant de 1 à 2 établissements, entreprises et établissements des champs marchands.

**Clé de lecture :** les entreprises et établissements du périmètre artisanal sont présent dans 52,21 % des communes caractérisées par un tissu entrepreneurial tenu hors secteur agricole.

« **Les établissements libéraux restent présents sur les territoires en voie de désertification** »

Avec cette seconde approche, un aperçu de la résilience des entreprises libérales dans un contexte de contraction du tissu entrepreneurial local est analysé. À cette fin, les communes dont le volume d'établissements a décru de 2003 à 2012 sont observées. En raison de données lacunaires concernant les entreprises et établissements agricoles à l'échelon communal, l'analyse est effectuée sur l'ensemble des secteurs marchands hors agriculture.

Selon les données mobilisées (Insee), 2838 communes ont connu une diminution de leur effectif d'établissements.

Un critère subjectif de disparition d'au moins un tiers des établissements est retenu pour sélectionner les communes à étudier. Sa fixation repose simplement sur l'a priori qu'un tel volume de cessations sur neuf années consécutives est un indicateur vraisemblable de l'amenuisement du système productif local. Ce critère conduit à repérer 919 communes caractérisées par une décroissance de leur contingent d'établissements.

Le tissu entrepreneurial de ces communes, prises dans leur ensemble, s'est rétracté de - 45,22%. Or, il s'avère que les établissements du périmètre libéral sont ceux qui contribuent le moins à cette décroissance, après les entreprises du secteur industriel.

## ► Contributions sectorielles au dépeuplement entrepreneurial (points, 2003-2012)

|                       | Part initiale (% , 2003) | Variation      | Contribution en points |
|-----------------------|--------------------------|----------------|------------------------|
| Libéral               | 9,02                     | - 39,70        | - 3,58                 |
| Artisanal             | 37,77                    | - 45,15        | - 17,05                |
| Commercial            | 32,31                    | - 53,32        | - 17,23                |
| Industriel            | 5,96                     | - 32,80        | - 1,95                 |
| Services non libéraux | 15,95                    | - 36,15        | - 5,40                 |
| <b>Ensemble (%)</b>   | <b>100</b>               | <b>- 45,22</b> | <b>- 45,22</b>         |

(Sources : Insee)

**Champ :** communes ayant connu une contraction de leur tissu entrepreneurial d'au moins 33%, entreprises et établissements des secteurs marchands.

**Clé de lecture :** de 2003 à 2012, au sein des communes ayant connu une contraction importante de leur tissu entrepreneurial, le nombre d'établissement a décré de - 45,22%. La variation du nombre d'établissements appartenant au périmètre libéral sur les territoires concernés explique 3,58 points de la variation négative globale.

Il convient de souligner que les résultats de l'approche transversale et de l'approche longitudinale ne sont pas concurrents. Synthétiquement, ils suggèrent que :

- les communes au tissu entrepreneurial très ténu sont relativement peu dotées en entreprises et établissements appartenant au périmètre libéral ;
- les établissements du périmètre libéral, lorsqu'ils sont présents sur un territoire en voie de désertification entrepreneuriale, font preuve d'une certaine résilience à la disparition.

## La répartition spatiale de l'emploi salarié

« La répartition se différencie selon les activités et les métiers. L'entreprise libérale est légèrement surreprésentée dans les départements du Sud et sous-représentée dans l'Ouest »

Les principaux périmètres d'activité ont un poids assez similaire dans l'emploi. Il est à noter, qu'avec 470 275 emplois, les structures du champ de l'OMPL rassemblent

2,96% de l'emploi national des secteurs marchands et 8,25% de celui du périmètre des activités libérales et de services. Cette configuration rappelle que les entreprises et établissements du champ de l'OMPL sont principalement des TPE (1 à 19 salariés) et que plus de la moitié d'entre elles emploie un à deux salariés.

### ► Emploi salarié par grand périmètre d'activité

| Périmètre               | Effectifs         | Part (%)   | Moyenne départementale <sup>1</sup> |                     |
|-------------------------|-------------------|------------|-------------------------------------|---------------------|
| Libéral et des services | 6 171 204         | 37,75      | 64 283,38                           | (96 283,59)         |
| dont OMPL               | 470 275           | 2,88       | 4 898,70                            | (5 438,03)          |
| Artisanal et industriel | 5 853 233         | 35,81      | 60 971,18                           | (47 940,95)         |
| Commercial              | 4 136 378         | 25,30      | 43 087,27                           | (43 129,80)         |
| Autres activités        | 185 349           | 1,13       | 1 930,72                            | (2 311,78)          |
| <b>Ensemble</b>         | <b>16 346 164</b> | <b>100</b> | <b>170 272,54</b>                   | <b>(180 788,69)</b> |

<sup>1</sup> Entre parenthèses l'écart-type.

(Source : Pôle Emploi)

**Champ :** France métropolitaine, salariés des secteurs marchands.

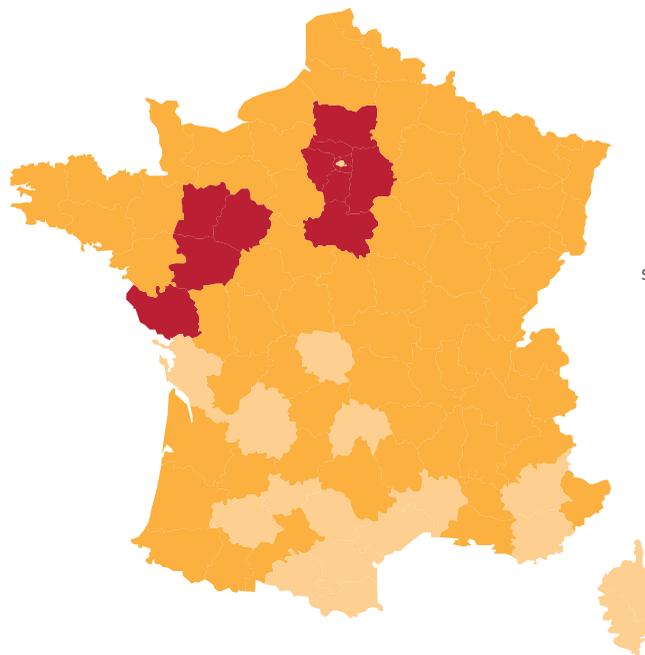
**Clé de lecture :** le périmètre libéral et des services regroupe 6 171 204 salariés, soit 37,75% de l'emploi national des secteurs marchands. En moyenne, on compte 64 203,38 emplois de ce périmètre par département, mais la valeur de l'écart-type ( $\pm 96 293,59$ ) montre qu'il existe de grandes inégalités de répartition.

Les moyennes départementales doivent être considérées avec précaution. En effet, les écarts-types révèlent une variabilité considérable de ces valeurs d'un département à l'autre. Ce constat n'est pas surprenant. Il rappelle l'hétérogénéité des territoires observés tant du point de vue de leur étendue géographique que de la composition de leur tissu socioéconomique. Mais, par-delà les spécificités territoriales, une telle variabilité peut laisser supposer des effets d'agglomération des activités. En d'autres termes, il est envisageable que quelques départements concentrent une part importante de la main-d'œuvre d'un secteur donné, traduisant ainsi une concentration de l'activité de ce secteur.

Un indice de spécificité, permettant d'évaluer pour chaque département le poids de l'emploi de l'OMPL relativement à la place qu'il occupe dans le reste du territoire, a été calculé. Cet indice montre que les départements, marqués par une spécificité de la main-d'œuvre salariée (sous-représentation, surreprésentation), ne présentent pas forcément de spécificité au niveau du tissu entrepreneurial. Les départements présentant des écarts relatifs notables se situent dans la moitié Sud (surreprésentation relative) et dans le quart Nord-Ouest (sous-représentation relative).

Il s'avère que ces différentiels ne sont pas liés à un effet de taille d'établissement mais probablement à des spécificités de branche.

## ► Indicateur départemental de spécificité de l'emploi salarié du champ de l'OMPL



Spécificité relative

- Sous-représentation
- Sans spécificité
- Surreprésentation

**Champ :** France métropolitaine, salariés du champ de l'OMPL.

**Clé de lecture :** parmi la main-d'œuvre salariée des secteurs marchands de l'Oise, les salariés des établissements du champ de l'OMPL tendent à être sous-représentés par rapport à ce qui est observé pour le reste de la métropole.

(Source : Pôle Emploi)

Finalement, la répartition territoriale de la main-d'œuvre salariée des établissements du champ de l'OMPL présente une certaine irrégularité relativement à celle qui prévaut pour l'ensemble des salariés des secteurs marchands. En toute hypothèse, la présence des salariés de la santé – plus particulièrement ceux des pharmacies d'officine et des cabinets de médecins généralistes – justifie une partie non-négligeable des surreprésentations relatives constatées.

**« Les emplois qualifiés de niveau supérieur sont particulièrement présents et suivent la répartition des activités libérales dans les territoires »**

Les emplois salariés correspondent à des métiers relativement variés bien que peu nombreux dans chaque entreprise, du fait de la variété des professions. La répartition des métiers est ainsi différente dans les territoires selon la répartition territoriale des activités des entreprises libérales.

Deux catégories d'emplois se différencient selon le niveau de qualification.

#### ■ Les emplois moins qualifiés et assez peu spécifiques

Les postes d'assistants peu qualifiés peuvent faire l'objet d'un recrutement ouvert au niveau du territoire pour des demandeurs d'emploi n'ayant pas encore une professionnalisation spécifique.

Ces emplois d'assistants représentent un effectif estimé à 55% des emplois salariés (hors Paris où une proportion particulièrement forte d'emplois qualifiés salariés dans des cabinets de taille importante dans les professions juridiques en particulier est constatée).

#### ■ Les emplois plus qualifiés et très spécifiques

Les embauches se font le plus souvent par le biais des filières de formation professionnelle qui constituent le vivier premier, étant un passage obligatoire pour accéder aux métiers, et au sein du réseau professionnel dans le cadre de la mobilité.

Dans quelques professions, où se trouvent d'ailleurs les entreprises les plus importantes en taille, des possibilités d'évolution interne sont offertes avec une montée en quali-

fication par l'expérience, éventuellement accompagnée par un dispositif de certification professionnelle (exemple des économistes de la construction).

La répartition des effectifs selon les niveaux de qualification (voir les tableaux 8 et 9) n'est pas identique entre les métropoles (exemple de Paris) et hors métropoles.

Dans les trois départements d'étude, la répartition est quasiment identique, avec 55% des emplois au niveau bac et infra-bac, alors que les emplois de niveau supérieur (licences et au-dessus) représentent seulement 16% des effectifs salariés.

Les effectifs des entreprises du secteur de la santé sont les plus importants (voir les cases colorées en vert du tableau 8) :

beaucoup d'assistants dans les cabinets médicaux et dentaires, et de préparateurs et pharmaciens adjoints dans les pharmacies d'officine, ces derniers représentant près de la moitié de l'ensemble des emplois salariés les plus qualifiés.

À Paris, les emplois les moins qualifiés diminuent au profit des plus qualifiés, les salariés ayant au moins une licence représentent 26% des effectifs, principalement en raison du nombre important de cabinets d'avocats et d'entreprises d'architecture de relative de grande taille. Néanmoins les cabinets d'avocats emploient également en nombre des salariés moins diplômés (assistants) (voir les cases colorées en vert du tableau 9).

► **Tableau 8 - Répartition des salariés par niveau de qualification dans les entreprises libérales - hors Paris**

| Landes, Jura, Seine-et-Marne  | Niveau IV et V | Niveau III   | Niveau I et II | Total         |
|---|----------------|--------------|----------------|---------------|
| Laboratoires de biologie médicale   | 768            | 516          | 132            | 1 416         |
| Cabinets d'avocats  | 612            | 24           | 72             | 708           |
| Cabinets médicaux   | 2 844          | 432          | 120            | 3 396         |
| Études de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires | 60             | 0            | 24             | 84            |
| Cabinets dentaires  | 1 656          | 96           | 48             | 1 800         |
| Entreprises d'économistes de la construction                                | 72             | 72           | 12             | 156           |
| Cabinets et cliniques vétérinaires  | 504            | 60           | 300            | 864           |
| Études d'huissiers de justice   | 384            | 12           | 0              | 396           |
| Cabinets d'experts en automobile  | 120            | 96           | 36             | 252           |
| Pharmacie d'officine  | 1 524          | 2 220        | 1 344          | 5 088         |
| Offices notariaux   | 576            | 768          | 312            | 1 656         |
| Entreprises d'architecture  | 216            | 276          | 336            | 828           |
| Cabinets de géomètres-experts et géomètres-topographes                      | 168            | 348          | 48             | 564           |
| Études d'administrateurs judiciaires et de mandataires judiciaires          | 84             | 0            | 12             | 96            |
| <b>Total</b>  | <b>9 588</b>   | <b>4 920</b> | <b>2 796</b>   | <b>17 304</b> |
|   | <b>55%</b>     | <b>28%</b>   | <b>16%</b>     | <b>100%</b>   |

(Source DADS 2010, traitement POLLEN Conseil)

**Clé de lecture** : les cases vertes identifient les secteurs employant le plus grand nombre de salariés. Plus la couleur est foncée plus le nombre de salarié est important. À eux seuls, les effectifs sur fond vert représentent 82 % de l'ensemble des salariés. Les trois catégories en vert foncé concentrent à elles-seules 39 % des salariés.

► Tableau 9 - Répartition des salariés par niveau de qualification dans les entreprises libérales de Paris

| Paris   | Niveau IV et V | Niveau III    | Niveau I et II | Total         |
|---|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Laboratoires de biologie médicale   | 1 392          | 1 104         | 276            | 2 772         |
| Cabinets d'avocats  | 12 168         | 2 652         | 3 108          | 17 928        |
| Cabinets médicaux   | 5 076          | 1 212         | 696            | 6 984         |
| Études de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires | 708            | 228           | 240            | 1 176         |
| Cabinets dentaires  | 2 964          | 156           | 168            | 3 288         |
| Entreprises d'économistes de la construction                                | 156            | 72            | 144            | 372           |
| Cabinets et cliniques vétérinaires  | 300            | 12            | 288            | 600           |
| Études d'huissiers de justice   | 924            | 72            | 516            | 1 512         |
| Cabinets d'experts en automobile  | 132            | 48            | 12             | 192           |
| Pharmacie d'officine  | 2 700          | 2 676         | 3 348          | 8 724         |
| Offices notariaux   | 1 176          | 2 100         | 1 644          | 4 920         |
| Entreprises d'architecture  | 2 100          | 3 468         | 4 656          | 10 224        |
| Cabinets de géomètres-experts et géomètres-topographes                      | 240            | 276           | 120            | 636           |
| Études d'administrateurs judiciaires et de mandataires judiciaires          | 108            | 12            | 60             | 180           |
| <b>Total</b>  | <b>30 144</b>  | <b>14 088</b> | <b>15 276</b>  | <b>59 508</b> |
|   | <b>51 %</b>    | <b>24 %</b>   | <b>26 %</b>    | <b>100 %</b>  |

[Source DADS 2010 – traitement POLLEN Conseil]

**Clé de lecture :** à eux seuls, les effectifs sur fond vert représentent 75 % de l'ensemble des salariés. La catégorie en vert foncé concentre à elle-seule 20 % des salariés.

### ■ Des emplois salariés requérant des qualifications professionnelles spécifiques

Les emplois salariés nécessitent un diplôme (ou une qualification) professionnel spécifique au métier, à l'exception des emplois les moins qualifiés d'assistants pour lesquels il existe des qualifications professionnelles spécifiques mais qui ne sont pas obligatoires à l'embauche.

Certaines de ces qualifications professionnelles ne sont accessibles que par la formation professionnelle continue en alternance (voir dans le tableau les métiers\*\*).

Pour certains emplois, la qualification spécifique peut être obtenue à la suite de plusieurs années d'expérience professionnelle par la VAE (Validation des acquis et de l'expérience).

Une partie des emplois salariés les plus qualifiés peuvent s'exercer sous le statut salarié ou libéral. Ils nécessitent des diplômes obtenus dans des formations intégrant le plus souvent des stages.

## ► Les métiers salariés des entreprises libérales OMPL, par niveau de qualification

| Niveau de qualification   | Infra-bac  | Bac  | Bac+2  | Bac+3-5  | >Bac+5                 |
|---|--|--|--|--|------------------------|
| <b>Secteur Cadre de vie-technique</b>   |  |  |  |  |                        |
| Entreprises d'économistes de la construction                                    | Assistant en économie de la construction*                | Secrétaire de cabinet d'économiste de la construction*<br>Mètreur-vérificateur                                 | Économiste de la construction*<br>Mètreur*   | Chargé d'affaires<br>Chef d'agence   |                        |
| Cabinets d'experts en automobile  |  | Assistant administratif<br>Secrétaire comptable  | Secrétaire référent de pôle<br>Expert en automobile**  | Responsable d'agence (Exp)<br>Géomètre-expert**  |                        |
| Cabinets de géomètres experts, topographes, photogrammètres et experts fonciers |  | Assistant administratif*<br>Secrétaire de cabinet de géomètre*   | Dessinateur cartographe<br>Technicien géomètre<br>Géomètre-topographe                                  | Ingénieur géomètre ou géographe<br>Technicien-restituteur photogrammètre<br>Expert foncier         |                        |
| Entreprises d'architecture  |  | Assistant en architecture**<br>Secrétaire d'entreprise d'architecture*<br>Secrétaire administratif, comptable* | Dessinateur<br>Projeteur<br>Compositeur<br>Technicien de chantier<br>Économiste<br>Cadre administratif | Assistant/ collaborateur d'architecte<br>Urbaniste<br>Ingénieur BTP<br>Chef d'agence<br>Paysagiste | Architecte en titre*** |
| <b>Secteur Juridique</b>  |  |  |  |  |                        |
| Cabinets d'avocats  |  | Secrétaire juridique*<br>Assistant administratif*  | Assistant juridique<br>Cadre administratif   | Juriste<br>Secrétaire général  | Avocat***              |
| Administrateurs judiciaires (AJ)<br>Mandataires judiciaires (MJ)                | Chargé d'accueil<br>Standardiste                         | Secrétaire<br>Assistant collaborateur  | Comptable<br>Technicien gestion sociale, passif, liquidation   | Collaborateur AJ<br>Collaborateur MJ<br>Chef de missions   |                        |
| Études d'huissiers de justice   | Clerc significateur**                                    | Clerc aux procédures**<br>Secrétaire administrative, comptable   | Clerc expert**<br>Clerc principal  | Huissier de justice***   |                        |
| <b>Secteur Santé</b>  |  |  |  |  |                        |
| Cabinets dentaires  | Aide-dentaire**  | Assistant dentaire**<br>Secrétaire de cabinet dentaire*  |  |  | Chirurgien-dentiste*** |
| Cabinets médicaux   | Agent d'accueil  | Secrétaire de cabinet médical*<br>Assistant de direction   | Manipulateur radio***<br>Infirmier***<br>Technicien médical  | Professionnels soignants***<br>Comptable   | Médecin***             |
| Cabinets vétérinaires   | Auxiliaire spécialisé vétérinaire**<br>Agent d'entretien | Auxiliaire vétérinaire qualifié**<br>Secrétaire administratif  |  |  | Vétérinaire***         |
| Laboratoires de biologie médicale   | Agent d'entretien<br>Coursier                            | Secrétaire de laboratoire**  | Technicien de laboratoire***   | Informaticien, qualitatif  | Biologiste***          |
| Pharmacie d'officine  | Rayonniste (sans qualif)                                 | Assistant administratif comptable<br>Vendeur   | Préparateur en pharmacie**   |  | Pharmacien adjoint***  |

(\*) Possibilité de formation en alternance.

(\*\*) Accès seulement par l'alternance.

(\*\*\*) Profession réglementée, subordonnée à la validation d'un stage.

**« Le niveau de qualification et la spécialisation impactent la mobilité géographique et professionnelle des salariés »**

Plus l'emploi est qualifié et spécialisé, plus il est dépendant du métier, au point de ne permettre d'autre mobilité que de devenir un professionnel associé. Cela n'est toutefois pas envisageable pour les métiers de la santé pour lesquels le « saut » de qualification est trop élevé entre le professionnel (le plus souvent docteur) et l'assistant (diplôme de niveau IV ou III).

La mobilité pour les métiers de la santé consiste à passer d'une entreprise libérale (privée) au secteur public.

La mobilité pour les métiers juridiques ou du cadre de vie-technique est plus aisée car dans le cadre de la formation continue, il est possible de préparer le même diplôme que l'employeur et des possibilités existent pour migrer vers d'autres secteurs d'activité.

Le marché de l'emploi est très différent selon le niveau de qualification

Selon les témoignages des professionnels libéraux interrogés, confortés par les déclarations de salariés, il apparaît clairement que la réalité de l'emploi est très différente selon le niveau de qualification (et le degré de professionnalisation).

Pour les plus faibles niveaux de qualification, le nombre de demandeurs d'emploi étant important, les éventuelles difficultés d'embauche sont liées à la méconnaissance des métiers qui, de plus, sont exercés dans de très petite entreprise. En revanche, le temps partiel ou la localisation dans une commune rurale ne sont pas nécessairement des freins pour les salariés.

Pour les niveaux de qualification supérieure, la raréfaction de la demande est plus réelle, aussi l'attractivité du territoire va jouer un rôle déterminant, de même nature que pour les professionnels eux-mêmes dans leur logique d'installation. L'emploi en commune rurale isolée dans une (très) petite entreprise constitue également un frein dans la perspective d'évolution professionnelle des techniciens ou assistants très qualifiés (ex. clerc de notaire).

## L'impact économique des entreprises libérales

**« Au niveau des territoires il est plus riche et varié que la valeur ajoutée »**

Un des apports directs des entreprises libérales aux territoires s'exprime naturellement par la richesse produite. À partir des soldes intermédiaires de gestion issus du compte de résultat des entreprises, il est possible d'évaluer la valeur ajoutée produite et, incidemment, la contribution des structures observées au PIB (Produit intérieur brut) pour un territoire donné.

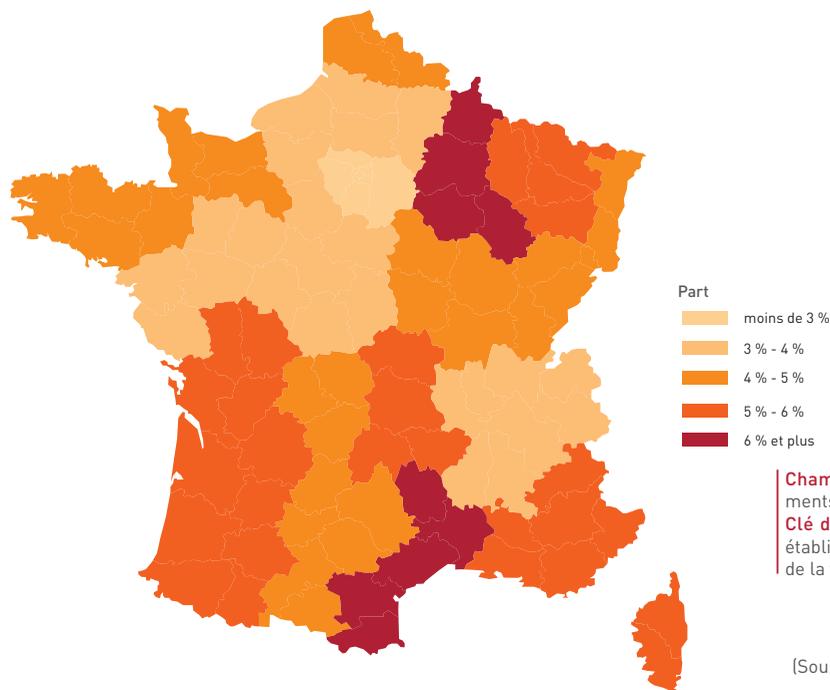
Selon les estimations réalisées, l'ensemble des entreprises et établissements de l'OMPL génère une valeur ajoutée de 51,145 milliards d'euros, soit 2,99% de la valeur ajoutée métropolitaine. Lorsque seules les activités marchandes sont prises en compte, cette part s'élève à 3,95% et à

3,85% avec la réintégration du périmètre agricole. À titre de comparaison, en 2011 la DGCIS (Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services) estime à 10,7% la part de la valeur ajoutée des secteurs marchands produite par les entreprises libérales.

La variabilité de la part de la valeur ajoutée régionale (secteurs marchand et agricole) produite par les structures du champ de l'OMPL est assez marquée.

En Ile-de-France, en atteignant 2,86%, elle se situe à son niveau plancher. La composition spécifique du tissu entrepreneurial de cette région qui accueille le siège de nombreuses entreprises d'envergure nationale et internationale participe sans doute de l'atténuation de la part générée par le champ de l'OMPL.

► Part de la valeur ajoutée régionale produite par les entreprises et établissements du champ de l'OMPL (2011)



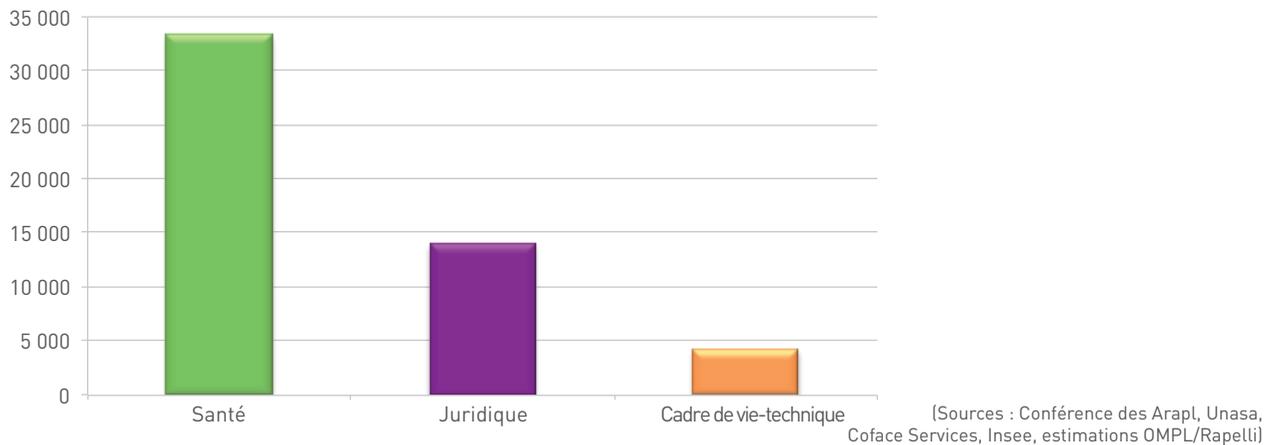
**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements du champ de l'OMPL.  
**Clé de lecture :** dans la région PACA, les entreprises et établissements du champ de l'OMPL génèrent de 5 à 6 % de la valeur ajoutée des secteurs marchand et agricole.

(Sources : Conférence des Arapl, Unasa, Coface Services, Insee, estimations OMPL/Rapelli)

À l'opposé, avec une valeur de 8,74 % la proportion atteint un maximum en Champagne-Ardenne. Des effets structurels peuvent, en partie, expliquer cette configuration. Pour l'ensemble composé par les secteurs marchand et agricole, la région compte parmi celles qui génèrent la plus faible part de la valeur ajoutée métropolitaine (18<sup>e</sup> rang sur 22 avec une part de 1,59%). Parallèlement, dans cette région, les entreprises de l'OMPL sont caractérisées par une surreprésentation du secteur de la santé (72,14 % contre 68,54 %

pour la métropole). Or, ce secteur concentre la majorité de la valeur ajoutée produite. Cette dominance est d'ailleurs remarquable dans la région champardennaise, puisque le secteur de la santé y génère 86,36 % de la valeur ajoutée des entreprises du champ de l'OMPL contre 64,78 % au niveau métropolitain. En termes relatifs, l'importance de ce secteur et le faible niveau de la valeur ajoutée régionale renforcent mécaniquement l'importance de la contribution des entreprises et établissements du champ de l'OMPL.

► Valeur ajoutée produite par les entreprises et établissements du champ de l'OMPL en fonction du secteur (millions d'euros, 2011)



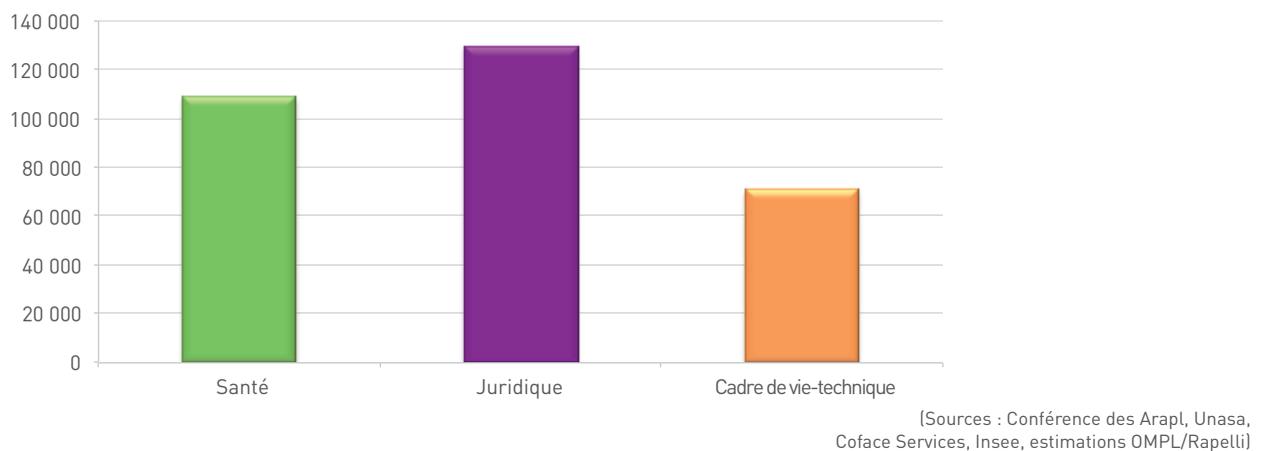
**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements du champ de l'OMPL.

**Clé de lecture :** les entreprises et établissements du secteur du droit produisent 13,920 Md€ de valeur ajoutée.

Au niveau global, la valeur ajoutée des entreprises et établissements de l'OMPL est majoritairement issue du secteur de la santé (33,134 milliards d'euros), secteur qui

rassemble le plus d'entreprises. Une comparaison relative, fondée sur la valeur ajoutée par salarié, révèle une contribution plus importante du secteur du droit.

► Valeur ajoutée par salarié au sein des entreprises et établissements du champ de l'OMPL en fonction du secteur (euros)



**Champ :** France métropolitaine, entreprises et établissements du champ de l'OMPL.

**Clé de lecture :** au sein des entreprises et établissements du champ de l'OMPL, dans le secteur du droit, la valeur ajoutée produite s'élève 129 558,29 € par salarié.

Il faut souligner que la comparaison des rapports ne doit pas être interprétée en termes de différentiels de productivité sectorielle des salariés. Les entreprises et établissements observés ont des structures de coûts trop différentes pour autoriser ce type de raisonnement.

En revanche, il s'avère que les entreprises libérales du champ de l'OMPL produisent, en moyenne, un volume annuel de valeur ajoutée par salarié supérieur à celui observé pour l'ensemble des champs marchand et agricole. En effet, leur valeur ajoutée par salarié s'élève respectivement à 108 765,18 euros contre 80 105,03 euros. La force économique des entreprises libérales n'est donc pas négligeable.

« L'impact économique induit au niveau des territoires est plus riche et varié que la seule valeur ajoutée »

L'effet induit direct sur l'économie locale est généré par le niveau de revenus supérieurs à la moyenne qui impacte positivement la consommation locale (produits locaux de qualité, restauration, commerces de détail), le marché immobilier...

En revanche, l'effet sur l'emploi local, généré par l'activité des entreprises libérales, est réduit car ces activités consomment peu d'intrants dans leur processus de production même si elles font appel à la sous-traitance.

Les effets induits perçus ne semblent d'ailleurs pas négligeables au regard de l'appréciation des personnes enquêtées.

#### ► Appréciation, par la population, de l'impact économique induit par l'entreprise libérale

| Éléments impactés                 | Impact économique généré par l'entreprise libérale  | Appréciation de l'impact   |
|-----------------------------------|---|--|
| Revenus/ consommation des ménages | Valeur induite par la consommation de services privés et publics et de produits locaux des ménages des professionnels et de leurs salariés      | Contribution et impact très importants au niveau local   |
| Impôts locaux                     | Financement des collectivités locales avec leurs propres effets multiplicateurs   | Contribution relativement importante du fait des revenus   |
| TVA, IS et IR*                    | Activité et investissements publics au niveau national  | Pas d'impact au niveau local   |
| Loyer, investissement immobilier  | Consommation de services privés et publics et de produits locaux<br>Modernisation et valorisation à la hausse de l'immobilier résidentiel privé | Impact relativement important sur le secteur privé   |
| Consommation fonctionnement       | Valeur ajoutée au niveau des services et commerces  | Peu de services : entretien, sécurité, bureautique<br>Professions de santé : équipements et traitement des déchets   |
| Entreprises d'amont               | Valeur ajoutée au niveau des entreprises fournisseurs des achats  | Pas d'activité d'amont, à l'exception des pharmacies et des LABM   |
| Entreprises d'aval                | Valeur ajoutée dans les entreprises de transformation ou de services en aval  | Quasiment pas d'activité aval à l'exception des pharmacies et des LABM (livraisons)  |
| Externalités                      | Bien commun ou bien-être permettant de générer indirectement une activité   | Amélioration du bien-être et de l'attractivité du territoire : offre de service, qualité du bâti, niveau plus élevé d'éducation, niveau plus élevé de consommation et de la fiscalité, contribution à la vie publique et sociale |

\* TVA (Taxe sur la valeur ajoutée), IS (Impôts sur les sociétés) IR (Impôts sur les revenus).

(Source : Analyse de POLLEN Conseil-Média T sur la base de l'enquête qualitative dans les territoires)

# Impact de la présence des entreprises libérales sur les territoires

▀ A partir de quatre études de cas : Doubs - Landes - Seine-et-Marne - Paris

## La représentation de l'entreprise libérale dans les territoires

### Le « malentendu bien-entendu » des élus et des collectivités

*Le malentendu doublement bien entendu est le cas classique de la politique et de la diplomatie (mais aussi des relations interculturelles).*

*Cela concerne, de part et d'autre, des « hommes du monde » (ou des groupes ayant intérêt à gérer de façon indolore la contiguïté qui les lie) qui savent se comporter en respectant les formes de l'ambiguïté, chacun pensant en silence que « mieux vaut faire semblant d'être d'accord... » .../...*

*Cette relation peut également être la clé, beaucoup plus intéressante, d'un malentendu heureux, d'une gestion de la contiguïté qui utilise le malentendu comme ressource en vue d'une « pacifique vie en commun »*

*Franco La Cecla - Le malentendu - Balland*

### « L'entreprise libérale acteur économique et social oublié des politiques locales ? »

Cette question mérite d'être soulevée tant l'absence du secteur des professions libérales, dans les projets développés par les différentes collectivités territoriales, est criante. Elle mérite d'autant plus l'attention, que d'autres TPE (entreprises artisanales, sociétés de services ou de production) sont régulièrement partie prenante ou « cibles »

de projets de création d'espaces collectifs à visée économique (zones d'activité, pôles, clusters...).

Pour répondre à cette question, il convient d'explorer dans un premier temps l'univers des possibles en matière de « coopération » entre élus des collectivités territoriales et représentants du secteur des professions libérales.

Les régions agissent sur le développement économique et la formation professionnelle, les départements sont en charge de la solidarité et peuvent contribuer par des aides directes ou indirectes au développement économique, les communes prennent en charge les actions de proximité notamment l'élaboration des documents d'urbanisme et la gestion de la voirie communale. En dehors des services traditionnels (ordures et déchets, énergie, eau, assainissement), l'intercommunalité agit au niveau du développement économique.

Au regard de l'interrogation sur le rôle socioéconomique des entreprises libérales, trois niveaux d'acteurs politiques sont potentiellement concernés par l'inscription du secteur des professions libérales dans les projets qu'ils mettent en œuvre : les Conseils régionaux, les Conseils généraux, les intercommunalités. Or, il est évident que l'entreprise libérale n'est pas identifiée comme un acteur économique, que ce soit pour l'accompagner ou la solliciter dans des projets de développement. Comme le dit de manière lapidaire ce Conseiller général : « L'entreprise libérale, je ne vois pas de quoi vous voulez parler ! ».

**« Un premier constat : la connaissance du secteur des professions libérales par les élus est limitée et parcellaire »**

Cette connaissance est dominée par la représentation d'un exercice individuel de l'activité en tant que professionnel libéral. Il paraît raisonnable de considérer qu'en la matière, un constat identique pourrait être fait dès lors qu'il s'agirait pour les élus d'appréhender l'artisanat sous ses différents modes d'exercice, tant l'image de l'artisan, acteur individuel, est dominante dans les représentations collectives et paraît antinomique avec celle d'entreprise. Si l'on peut s'accorder sur le fait que l'apprentissage contribue à installer l'image d'entreprise dans l'artisanat, force est de constater que ce secteur est associé de façon régulière aux projets économiques menés par les collectivités territoriales, principalement par le truchement de ses différents niveaux de représentation (Chambre des métiers et de l'artisanat, organisations professionnelles).

Comme le souligne cet élu d'une communauté de communes : « en tant qu'adjoint au maire de ma commune, j'ai des relations avec quelques associations qui représentent les professionnels libéraux, je suis invité une fois par an à des réunions mais j'avoue que, dans le cadre de mes fonctions au sein de l'intercommunalité et notamment dans ma mission de développement économique, je n'ai pas pensé à eux, d'ailleurs si j'y avais pensé je ne sais pas à qui je pourrais m'adresser ».

**« Les données publiques sur l'emploi méconnaissent la réalité des métiers et de l'emploi des professions libérales »**

Pôle emploi ne reconnaît pas les métiers des entreprises libérales de façon spécifique.

La connaissance des métiers en tension ou à l'inverse de ceux présentant un fort taux de chômage est essentiellement basée sur les données de Pôle emploi.

L'enquête annuelle Besoins de main-d'œuvre (BMO) permet d'identifier auprès des employeurs les difficultés de recrutement et les statistiques sur les demandeurs d'emploi permettent de repérer les métiers qu'ils ciblent prioritairement. La première utilise le code d'activité (NAF ou APE) et les secondes classent les métiers selon le répertoire des métiers de Pôle Emploi (ROME).

Les métiers des professions libérales ne sont pas identifiés, généralement noyés dans la masse des métiers du tertiaire :

secrétaire bureautique et assimilé, technicien d'études, technicien des services administratifs et juridiques.

**« Un second constat : l'absence de représentation institutionnelle du secteur au plan territorial, un obstacle à l'inscription de l'entreprise libérale comme acteur du développement territorial »**

La double hypothèse d'une inscription de l'entreprise libérale dans l'économie de proximité et de sa contribution aux services rendus au public conduit « naturellement » à considérer le niveau communal comme celui où l'appréhension du rôle socioéconomique du secteur des professions libérales est le plus identifiable et donc reconnu.

Or, il semblerait qu'au-delà de la perception de l'impact de l'absence ou de la présence d'un cabinet médical sur un territoire, l'effet induit par la présence d'entreprises libérales en matière d'attractivité, d'emploi, de service rendu aux entreprises, toutes choses étant égales par ailleurs, est peu significatif, voire inexistant, quand on interroge des élus.

Plusieurs facteurs peuvent être mis en avant pour comprendre cet état de fait :

- ▶ l'emploi salarié dans le secteur des entreprises libérales est méconnu, tant du point de vue de sa nature que de son poids. Dans les enquêtes menées auprès de la population, le rapport entre la représentation du nombre d'entreprises libérales sur un territoire et le nombre réel d'emplois salariés varie de zéro à cinq, avec une majorité de réponses à un salarié ;
- ▶ l'appréhension du secteur des professions libérales en tant que tel est inexistante, l'approche se fait par activité et de manière composite ;
- ▶ les interactions entre élus municipaux et entreprises libérales, quand elles existent, se limitent la plupart du temps à des questions « d'aménagement de la voirie ».

C'est autour de la notion d'indépendance que se situe le malentendu doublement bien entendu. Il paraît acquis, pour chacun des acteurs, que cette indépendance, revendiquée par les uns, constatée et admise par les autres, constitue le socle de l'absence de nécessité d'une inscription tangible du secteur dans les réflexions menées autour des questions relatives à la dynamique des territoires.

Parce que l'emploi est dilué dans les territoires, au sein de très petites entreprises, mal identifié dans les statistiques,

les autorités compétentes en matière d'emploi et de formation méconnaissent, en général, les métiers des professions libérales. C'est le cas du Conseil régional, de Pôle emploi ou de l'Éducation nationale. Seule l'ARS (Agence régionale de santé) s'intéresse aux métiers médicaux et paramédicaux mais peu à la question des emplois salariés. L'exception à la règle concerne les métiers paramédicaux exercés dans le secteur libéral (techniciens de laboratoire, secrétaires médicaux...) qui relèvent des formations sanitaires et sociales gérées depuis 2005 par les Conseils régionaux.

## La représentation sélective du public

L'entreprise libérale n'est pas perçue par le grand public. De manière générale, c'est à la notion de profession libérale qu'il est fait le plus souvent référence. Sont associées à cette notion des images de liberté, d'activité indépendante, d'esprit d'entreprise, de volontarisme, d'exercice solitaire d'une activité. Cette dernière image semble être centrale dans la représentation des personnes interrogées, quand elles citent les commerçants, les métiers de l'artisanat, les infirmiers libéraux ou les médecins comme exemples de professions libérales.

*« Les représentations sociales sont des systèmes d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres qui orientent et organisent les conduites et les communications sociales. Les représentations sociales sont des phénomènes cognitifs engageant l'appartenance sociale des individus par l'intériorisation de pratiques et d'expériences, de modèles de conduites et de pensée. »*

(Denise Jodelet)

*« Les représentations sont des formes de savoir naïf, destinées à organiser les conduites et orienter les communications. »*

(Serge Moscovici)

Quel que soit le territoire investigué et la tranche d'âge qui s'exprime, sont citées de façon systématique et spontanée en première réponse les activités liées à la santé<sup>8</sup>, puis au juridique et en dernière celles relevant de l'habitat. Dans un second temps et après une présentation « générique » prenant appui sur les trois « cadres » utilisés pour présenter le secteur des professions libérales, sont régulièrement cités, les notaires, les dentistes et les pharmaciens.

### ► Activités libérales spontanément cités par le public

|  | %            |
|--|--------------|
| Activités liées au médical (médecin, dentiste, infirmière, kiné, pharmacie, psy) | 51,3 %       |
| Professions libérales (médecins, avocats...) et autres (artisans, commerçants)   | 18,4 %       |
| Métiers juridiques et (para)médical  | 15,9 %       |
| Toutes professions libérales (médecin, architecte, notaire, pharmacie...)        | 5,5 %        |
| Artisans/Commerçants   | 4,7 %        |
| NSP  | 4,0 %        |
| Salariés (cadres, assurance...)  | 1,5 %        |
| <b>Total/interrogés</b>  | <b>100 %</b> |

Interrogés : 593 / Répondants : 593 / Réponses : 601 / Pourcentages calculés sur la base des interrogés

De manière générale, la population appréhende le secteur à travers la déclinaison hiérarchisée de ses besoins au quotidien. La représentation de l'entreprise libérale, telle que définie dans le cadre de cette étude, peine à émerger spontanément.

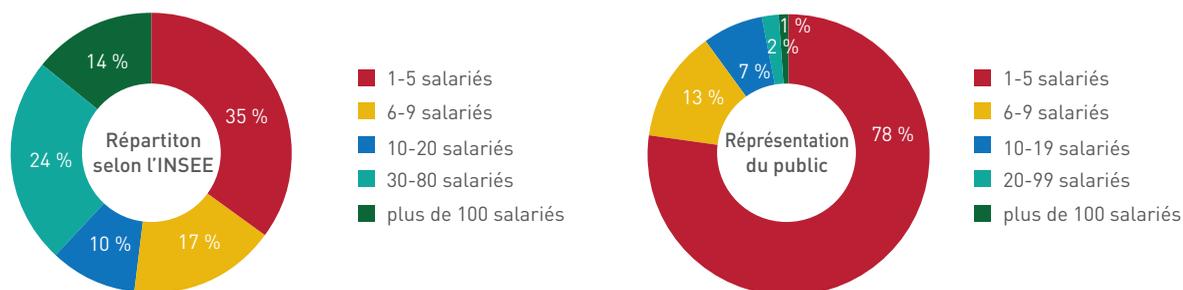
Près de 80% des personnes interviewées affirment avoir connaissance du fait que les entreprises libérales emploient des salariés mais ignorent dans près de 70% des cas que celles situées sur leur lieu d'habitation en emploient.

<sup>8</sup> Les entretiens ont été réalisés en utilisant les termes : cabinets médicaux, d'avocats, architectes, mais les personnes interrogées s'expriment en revenant sur le métier : médecin, avocat, architecte...

Pour ce qui concerne la taille des cabinets : 45% des personnes interviewées ne se prononcent pas et 42.5% de

celles qui se prononcent (55%) évaluent la taille des entreprises libérales entre 1 et 10 salariés.

► Représentation du public sur le nombre de salariés des entreprises libérales



Source : INSEE et Enquête OMPL auprès du public – Traitement Média T

Interrogés : 593 / Répondants : 593 / Réponses : 601 / Pourcentages calculés sur la base des interrogés

La représentation de la diversité des métiers salariés exercés dans une entreprise libérale est fortement

dominée par le secrétariat et l'assistance pour près de 72% des personnes interrogées.

► Représentation du public sur les métiers salariés des entreprises libérales

| Métiers cités  | %  |
|--|----|
| NSP  | 18 |
| Secrétaire/Assistante  | 49 |
| Secrétaire/Femme de ménage   | 9  |
| Tous métiers (vendeur, kiné, greffier, huissier, ouvrier, maçon...)    | 7  |
| Secrétaire et tous métiers (comptable, commercial, vendeuse, maçon...) | 6  |
| Secrétaire/Clerc de notaire  | 5  |
| Secrétaire/Infirmière  | 3  |
| Clerc de notaire   | 2  |
| Autres   | 1  |

Interrogés : 593 / Répondants : 593 / Réponses : 601 / Pourcentages calculés sur la base des interrogés

À travers ces constats, il est possible d'émettre l'hypothèse que le grand public appréhende les activités des entreprises libérales par les qualités individuelles attendues d'un professionnel libéral : compétence de haut niveau, notoriété, écoute, confidentialité. Cette représentation fait obstacle à l'identification de la présence d'activités salariées autres

que celles de l'assistance ou du secrétariat. Cette représentation est dominante pour les activités de santé (cabinet médical, cabinet dentaire) et pour les cabinets d'avocats. Lorsque des métiers de salariés sont clairement identifiés (clerc de notaire) leur activité au sein d'une entreprise n'est pas mieux perçue.

## Le service rendu par l'entreprise libérale

### Le service rendu, un service d'intérêt public

Pour une partie de ses composantes l'entreprise libérale est appréhendée par la population et les élus interviewés comme rendant un service, « dont il est difficile de se passer », tant il s'inscrit dans le quotidien et dans l'existence de la population. En fonction des âges et des structures familiales, l'accent est mis sur le cadre juridique.

La complémentarité entre économie de proximité et puissance publique se joue également sur un autre terrain : les services au public. Le rapport du CESE (Conseil économique, social et environnemental) présenté en 2006 par Jean-Alain Mariotti a montré que la distinction entre services publics et services au public était une réponse aux demandes de la société. Sont désormais réunis dans les services au public « l'ensemble des services, publics et privés, nécessaires aux populations, répondant aux besoins des usagers et indispensables à la vie des territoires ». Or, que trouve-t-on parmi ces services au public, dont la population ressent nettement la nécessité ? Une bonne partie de l'économie de proximité. « Il s'agit des activités artisanales et commerciales de proximité, des activités de certaines coopératives, des transports de personnes handicapées, des transports à la demande, des services aux familles, aux personnes âgées, des services rendus par les professionnels de santé libéraux. » Il en va de même pour la demande croissante de services à la personne. Ces derniers développent déjà et vont développer de plus en plus d'emplois d'utilité sociale. Ces emplois entrent d'autant plus dans le champ de l'économie de proximité<sup>10</sup> qu'ils sont, bien évidemment, non délocalisables.

### Un service qui concerne la population et le territoire...

Ce service contribue, avec d'autres activités économiques, à conserver aux communes concernées mais également à celles qui les entourent un caractère dynamique et attractif.

Les trois types de proximité<sup>9</sup>, géographique, organisationnelle, institutionnelle sont à l'œuvre, quel que soit le territoire concerné. Le rapport aux entreprises libérales se construit avant tout sur la notoriété et minore la question de la distance à parcourir, au profit d'une recherche de qualité de service. Le réseau personnel est ainsi le vecteur principal de la mise en relation entre la population et les entreprises libérales, dont il est attendu « expertise, confidentialité, disponibilité et personnalisation de la relation ». Les professions de la santé, du cadre de vie-technique et les notaires sont principalement citées comme contributives à « un bien-être collectif », en ce sens qu'elles sont quotidiennement en prise avec la population et à son écoute.

Pour l'ensemble de la population interrogée, la présence/absence de professionnels de santé à la notoriété établie constitue un élément incontournable de la valorisation de leur lieu de résidence. Les professionnels du cadre de vie-technique et les notaires sont cités dans un second temps du fait qu'ils sont sollicités moins fréquemment.

### ... qui contribue au maintien du lien social

Pour le territoire, la présence des entreprises libérales confère de la « notabilité », en ce sens que l'ensemble des acteurs y exerçant leur activité est perçu comme des « personnes ayant une éducation d'un certain niveau et du pouvoir d'achat », ceci contribue au maintien d'activités de loisirs et culturelles. Ce sont également des professionnels identifiés comme ayant une fonction « sociale/politique » du fait de leurs contacts permanents avec la population. Cette fonction confère à certains d'entre eux un rôle de relais des besoins exprimés au niveau local (santé, cadre de vie-technique, justice).

**« L'emploi dans l'entreprise libérale est considéré valorisant car il participe au service rendu au territoire »**

<sup>9</sup> Voir repères méthodologiques.

Rapport « L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française », Conseil économique, social et environnemental, rapport présenté par Pierre Martin, 2010.

Le sentiment de contribution immédiate au maintien des liens sociaux, le fait d'avoir une utilité sociale est valorisant pour l'ensemble des acteurs de l'entreprise libérale, professionnels libéraux employeurs et salariés qui élaborent (coproduisent) ensemble le service rendu. L'attractivité des métiers est déclarée, par les professionnels, comme plutôt bonne, voire excellente. Le salaire est supposé satisfaisant, étant associé, par la population interrogée, aux revenus des professionnels qui ont la réputation d'être élevés !

Il est ainsi plausible d'émettre l'hypothèse que la présence des entreprises libérales sur un territoire contribue à préserver le sentiment d'appartenance à la communauté nationale, autrement dit à ne pas se sentir abandonné. De par leur nature, certaines activités libérales relèvent pour la population d'un droit devant être « assuré » à toute personne résidant sur le territoire national.

Dans cette perspective, l'expression « le service dont il est difficile de se passer » prend tout son sens. Elle est notamment partagée par les élus comme la population et elle est référée « naturellement » au quotidien (pour une partie des branches).

La prestation de service aux personnes et la petite taille de l'entreprise libérale génèrent des contraintes horaires et de temps partiel pour les salariés. D'une part, dans des entreprises libérales, qui sont majoritairement des TPE, les emplois notamment d'assistant sont fréquemment soit partagés, soit à temps partiel. D'autre part, le service rendu à la population impose des amplitudes horaires et des jours d'ouverture, particulièrement larges. Ces deux contraintes de temps partiel et d'horaires peuvent être néanmoins, selon les quelques témoignages recueillis de salariés, facilement acceptées, voire souhaitées, dès lors que l'emploi est à proximité du domicile.

Il reste à souligner que cet édifice est perçu comme fragile par la population et les élus, tant la relation est personnalisée (santé, notaires). Il n'y a aucune garantie de « continuité » car les professionnels libéraux sont « libres » et peuvent s'installer « là où ils veulent ». Ceci explique que la reprise de certaines de ces entreprises libérales n'est pas assurée sur certains territoires (communes rurales et semi-urbaines).

## La contribution à l'attractivité des territoires

L'entreprise libérale améliore de façon sensible l'attractivité des territoires d'autant plus que certains sont sujets à la désertification entrepreneuriale :

- ▶ de façon directe : par le service rendu dans le domaine de la santé et du cadre de vie-technique ;

- ▶ de façon induite : par la qualité du bâti (aménité), un niveau plus élevé d'éducation, de consommation, de la fiscalité et une contribution à la vie publique et sociale.

### ▶ Interaction entre l'entreprise libérale et l'attractivité des territoires

| Critères de l'attractivité  | Impact de l'attractivité sur l'entreprise et sa contribution éventuelle  |
|---|--|
| Un bon réseau de transport, bien interconnecté                        | Les entreprises libérales qui ne sont pas liées au territoire, sont sensibles à ce critère pour leur installation et développement   |
| L'offre d'emploi et/ou main-d'œuvre disponible (selon qualification)  | Certaines entreprises libérales peuvent avoir des difficultés de recrutement dans certains territoires   |
| La sécurité des biens et personnes                                    | Pas d'impact   |
| Une météo clémente  | Les professionnels libéraux sont libres d'installation et sont donc attirés par les régions du Sud ou de l'Ouest.  |
| La proximité de ressources naturelles accessibles à la qualité de vie | Les entreprises libérales apportent un service rendu au public qui contribue à la qualité de la vie. La présence du service de la santé est même une condition de la qualité de vie dans les territoires.<br>Les métiers du cadre de vie-technique contribuent à son amélioration et valorisation. |

| Critères de l'attractivité   | Impact de l'attractivité sur l'entreprise et sa contribution éventuelle  |
|--|--|
| Une fiscalité jugée favorable  | La fiscalité locale peut jouer un rôle dans l'installation des entreprises   |
| La présence et l'accessibilité de nombreux services, sociaux, médicaux, culturels administratifs | Les entreprises libérales apportent un service au public, direct (santé, administratif) ou indirect (culturel)   |
| La présence en suffisance d'établissements d'enseignement secondaire et supérieur                | Pour les professionnels libéraux avec enfant, c'est un des critères pour choisir le lieu d'installation.<br>Par ailleurs, les enseignants-chercheurs participent aux différentes activités des professions. La proximité peut offrir des opportunités de partenariat, ne serait-ce que pour les stages en entreprises. |

### « Une forte corrélation entre attractivité des territoires et difficulté d'embauche »

Les difficultés d'embauches sont intimement liées à la question de l'attractivité qui se décline : attractivité du territoire, attractivité du métier, attractivité de l'entreprise. Ces difficultés se cumulent avec la méconnaissance des emplois, de leur diversité, de leur existence, à l'exception de ceux côtoyés fréquemment : secrétaire médical, préparateur en pharmacie, assistant vétérinaire et clerk de notaire. En revanche, les entreprises sont des TPE et offrent peu ou pas de possibilités d'évolution de carrière, à l'exception de celles recrutant des salariés appelés à devenir à terme des professionnels associés (entreprises d'économistes de la construction, cabinets de géomètres-experts, cabinets d'experts en automobile, cabinets d'avocats ou offices notariaux...).

### « La logique d'installation dans les territoires est partiellement liée à leur attractivité »

Selon les propos des professionnels, rapportés dans l'enquête menée dans les départements étudiés, le lieu d'habitation, l'implantation familiale et le lieu de travail du conjoint comptent fortement dans le choix d'installation de toutes les professions libérales.

Les professionnels ont des qualifications de niveau très supérieur et sont particulièrement mobiles comme toutes les personnes les plus qualifiées. Aussi l'attractivité du territoire joue un rôle non négligeable.

Les cinq branches (cabinets médicaux, cabinets dentaires, pharmacie d'officine, cabinets vétérinaires et offices nota-

riaux) prennent également en considération, dans leur choix du lieu d'implantation, le potentiel de clientèle car ce sont des activités de proximité. Les pharmacies d'officine et les offices notariaux ont une implantation réglementée qui incite à une meilleure répartition.

Les entreprises du secteur cadre de vie-technique sont relativement indépendantes du territoire car la clientèle n'est pas forcément à proximité : cabinets d'experts en automobile, entreprises d'architecture, cabinets de géomètres-experts et entreprises d'économistes de la construction

Les entreprises du secteur juridique (cabinets d'avocats, études d'huissiers de justice) ont une implantation de proximité avec les tribunaux.

### « Une présence qui contribue à maintenir l'attractivité des territoires »

Les territoires en rupture sont ruraux et concernent les professions offrant un service de proximité, cinq professions (médecins, dentistes, pharmaciens, vétérinaires et notaires) sont mieux réparties sur l'ensemble des territoires. Aussi lorsque la densité de population diminue trop, que l'attractivité du territoire est faible (pour la population comme pour les entreprises), ces cinq professions sont certainement parmi les dernières à partir. Et lorsqu'elles ne sont plus présentes, les territoires sont alors effectivement en rupture. L'attractivité est sans doute la question clé : attractivité pour la présence de l'entreprise libérale mais aussi attractivité créée (confortée) par sa présence.

## L'entreprise libérale, lieu de production de savoirs de proximité

« Des pratiques relativement importantes de la formation professionnelle continue »

### ► Part des salariés ayant bénéficié de la formation continue en 2012

| Branches professionnelles                                       | Seine-et Marne | Landes      | Doubs       | Paris       |
|---|----------------|-------------|-------------|-------------|
| Études d'administrateurs et de mandataires judiciaires          | 43 %           | 133 %       | 45 %        | 63 %        |
| Cabinets d'avocats  | 35 %           | 19 %        | 39 %        | 28 %        |
| Cabinets de géomètres experts                                   | 47 %           | 50 %        | 75 %        | 50 %        |
| Entreprises d'économistes de la construction                    | 20 %           | 17 %        | 21 %        | 24 %        |
| Cabinets dentaires  | 11 %           | 4 %         | 7 %         | 14 %        |
| Cabinets d'experts en automobile                                | 67 %           | 74 %        | 33 %        | 43 %        |
| Cabinets et cliniques vétérinaires                              | 10 %           | 17 %        | 9 %         | 12 %        |
| Cabinets médicaux   | 8 %            | 8 %         | 11 %        | 13 %        |
| Études de commissaires-priseurs et salles de ventes volontaires | 16 %           | 25 %        | 0 %         | 51 %        |
| Entreprises d'architecture                                      | 10 %           | 21 %        | 16 %        | 30 %        |
| Études d'huissiers de justice                                   | 13 %           | 17 %        | 6 %         | 23 %        |
| Laboratoires de biologie médicale                               | 12 %           | 6 %         | 11 %        | 17 %        |
| Offices notariaux   | 72 %           | 113 %       | 75 %        | 59 %        |
| Pharmacie d'officine  | 23 %           | 27 %        | 25 %        | 28 %        |
| <b>Moyenne</b>  | <b>23 %</b>    | <b>27 %</b> | <b>25 %</b> | <b>28 %</b> |

[Source : Actalians/OPCAPL]

28 % des salariés accèdent à la formation, tous dispositifs confondus. Cette moyenne est très proche de celle calculée, par le CEREQ, pour l'ensemble des entreprises de moins de 10 salariés au niveau national : 28 % des salariés de ces entreprises accèdent chaque année à la formation contre 56 % dans les entreprises de plus de 250 salariés.

La pratique de l'apprentissage est très limitée dans l'entreprise libérale, surtout comparativement au secteur artisanal, ce qui n'empêche pas une forte dose d'alternance dans les cycles de formation, notamment ceux mis en place

par les branches professionnelles dans le secteur de la santé et dans une certaine mesure le secteur juridique.

La qualification par la formation, souvent en alternance, se poursuit pour certains métiers (principalement en expertise), pour lesquels des cursus de certification professionnelle sont organisés.

Quelques branches (cabinets dentaires, pharmacie d'officine) ont également mis en place des cursus de qualification avec une validation des acquis de l'expérience.

**« Des métiers du savoir où l'on doit apprendre en permanence »**

L'entreprise libérale peut être une organisation apprenante, lorsqu'elle est en capacité :

- ▶ de faire face à l'imprévu et de faire de cet imprévu une opportunité d'apprentissage, tant individuel que collectif ;
- ▶ d'ajuster son fonctionnement et ses procédures en apprenant elle-même de l'imprévu, selon une logique d'évolution continue.

Cela signifie que pour favoriser la découverte d'améliorations et leur mise en œuvre, l'entreprise s'assure de la montée en compétences de chaque individu et développe la capacité collective à analyser des situations.

Cela correspond à un mode d'organisation, loin des modèles traditionnels complexes et hiérarchisés, qui met en œuvre idéalement dans un processus rarement intégralement abouti :

- ▶ une capacité individuelle et collective à analyser et résoudre des problèmes, à confronter les points de vue, à s'appuyer sur la créativité ;
- ▶ un fonctionnement souple et flexible, avec un objectif de responsabilisation, où le management doit savoir déléguer et s'appuyer sur l'autonomie du personnel ;

- ▶ une logique dynamique et proactive, où les circuits et les procédures visent plus à fournir des outils et des supports qu'à générer du contrôle.

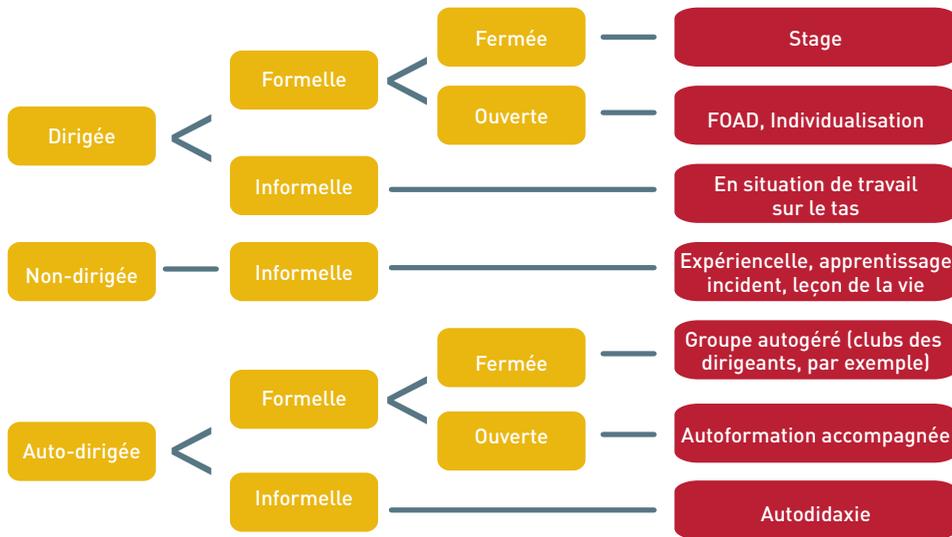
**« La formation informelle fortement mobilisée dans l'entreprise libérale »**

À côté des formes planifiées et organisées, il existe des pratiques informelles d'apprentissage, formations souvent appelées « sur le tas », engendrées par l'exercice même du métier ou par des organisations de travail spécifiques. Le travail peut alors être en lui-même formateur quand il s'agit de faire face à des problèmes imprévus ou de se conformer à des normes ou à une réglementation nouvelle.

L'apprentissage professionnel informel est « tout phénomène d'acquisition et/ou de modification durable de savoirs produits en dehors des périodes explicitement consacrées par le sujet aux actions de formation instituée (par l'organisation ou par un agent éducatif formel) et susceptibles d'être investis dans l'activité professionnelle ». (Philippe Carré, « Les apprentissages professionnels informels » 2003).

Les pratiques plus formelles de la formation peuvent être mobilisées en articulation avec les pratiques informelles, les complétant éventuellement pour solidifier l'acquisition des savoirs en particulier dans une perspective de qualification ou certification des compétences acquises par l'expérience ou l'auto-formation.

► Typologie des pratiques de formation professionnelle continue



Philippe Carré (2003), « Les apprentissages professionnels informels »

# Conclusions et perspectives

Les éléments qui suivent permettent de situer synthétiquement l'entreprise libérale dans les territoires et d'identifier les enjeux pour l'ensemble de ses acteurs dans une perspective d'inscription durable dans l'économie de proximité.

**« L'analyse à l'échelon national montre une répartition homogène et continue de l'entreprise libérale sur l'ensemble des territoires »**

La présence des entreprises et établissements libéraux est assez continue dans les territoires dès lors qu'il y a présence d'une activité économique. Cette présence ne présente pas de concentration ou de dispersion excessive des établissements, comparées aux autres activités.

**« Une présence dans les territoires ruraux un peu plus marquée pour certaines activités libérales de la santé, avec une apparente résistance à la désertification »**

L'hypothèse que les entreprises libérales soient très présentes au sein des territoires ruraux n'est pas vérifiée car elle (notamment celles des secteurs couverts par l'OMPL) sont majoritairement implantées en zone urbaine et, dans une moindre mesure, en zone semi-urbaine. Toutefois, le détail des branches indique une implantation rurale plus fréquente pour les pharmacies d'officine et les cabinets médicaux généralistes.

Il demeure que si les structures libérales ne sont pas particulièrement plus présentes que d'autres secteurs au sein des communes rurales, elles semblent mieux résister à la désertification économique. Il est très probable qu'elles possèdent une résilience à la disparition beaucoup plus élevée que celle qui prévaut pour les entreprises des autres secteurs (hors activité agricole qui est par essence attachée au territoire).

**« Une analyse plus fine des données sociales serait utile mais nécessiterait un système d'information plus lourd »**

Les données concernant l'emploi dans les professions libérales sont souvent à un niveau d'agrégation bien trop élevé pour autoriser une étude territoriale fine.

**« La production de richesse des entreprises libérales, dans une première approximation, indique bien une valeur ajoutée par actif particulièrement élevée, relativement à la moyenne nationale »**

L'hypothèse que les entreprises libérales ont un rôle conséquent dans la production de richesse a bien été confirmée par une approximation du montant de la valeur ajoutée produite par les établissements du champ de l'OMPL. Ceux-ci présentent une production brute de richesse par salarié très performante relativement à la moyenne nationale, ce qui se comprend notamment par l'importance relative de salariés diplômés de l'enseignement supérieur (près de la moitié des emplois).

**« Le lien au territoire des entreprises libérales est différencié selon les spécialités »**

Le lien au territoire est principalement construit autour du service rendu au public. La contribution à l'attractivité des territoires est aussi particulièrement forte pour les entreprises libérales de la santé (pharmacies d'officine, cabinets vétérinaires, cabinets médicaux). Toutefois, même s'il est constaté une certaine résilience dans les territoires en rupture, l'installation des professions libérales est également déterminée par l'attractivité des territoires.

**« Le lien au territoire des salariés est différencié selon le niveau de qualification et de spécialisation »**

Les logiques d'embauche et de mobilité professionnelle sont très différentes selon le niveau de qualification des emplois.

**« Une méconnaissance générale des entreprises et des emplois, de la part du public comme des élus... »**

L'entreprise libérale est le plus souvent réduite au seul professionnel libéral. Or, celle-ci regroupe de plus en plus une équipe (salariés et employeurs) qui œuvre conjointement. L'activité libérale réalisée par les entreprises n'est pas identifiée par le grand public et à fortiori les emplois

et les métiers associés. Le grand public appréhende leurs activités des entreprises libérales à travers les qualités individuelles attendues d'un professionnel libéral : compétence de haut niveau, notoriété, écoute, confidentialité

« Mais un ensemble de services rendus grandement apprécié au niveau local »

L'entreprise libérale se révèle être un contributeur fort, pour ne pas dire essentiel, du service rendu au public dans les territoires.

## Perspectives

### Développer les relations avec les collectivités territoriales

Un outil de présentation de l'entreprise libérale et de ses différents métiers, destiné aux collectivités, peut devenir l'occasion d'initier une démarche régionale de reconnaissance des professions libérales, des métiers et des emplois salariés. Cette démarche permettrait en outre de consolider la structuration professionnelle de la branche à l'échelon local et régional où se définissent et se mettent en œuvre les politiques emploi-formation et d'aménagement durable des territoires.

### Engager une réflexion sur les pratiques informelles d'apprentissage

Les entreprises libérales sont des organisations apprenantes, des productrices de savoirs, qui utilisent largement l'apprentissage informel. Or, l'une des voies d'amélioration de l'attractivité des métiers, tout particulièrement en dehors des métropoles, peut être trouvée dans la généralisation des pratiques de reconnaissance des acquis par l'expérience. Il s'agirait ainsi de prendre notamment en compte la formation informelle en situation de travail, pour l'intégrer dans des dispositifs de qualification professionnelle nécessairement formels. Une meilleure complémentarité entre apprentissages formels et informels est à rechercher pour amplifier et solidifier la spécificité de l'entreprise libérale en tant que lieu de production de savoirs. La question des parcours professionnels, de la mobilité intra- et extra-profession libérale est à aborder également car elle est fortement liée à la qualification professionnelle.

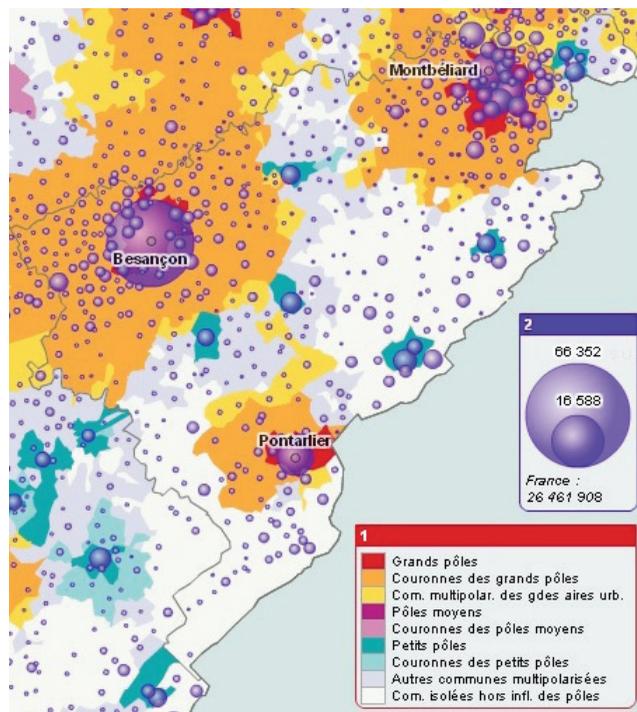
### Approfondir la connaissance du service rendu des acteurs de l'entreprise libérale au public et au territoire

De façon assez globale, l'entreprise libérale est un contributeur fort, pour ne pas dire essentiel, du service rendu au public dans les territoires. Il convient d'affiner cette contribution dans les territoires mais surtout de mieux montrer que cette contribution est le fait de l'ensemble des acteurs de l'entreprise, professionnels libéraux et salariés. Des pratiques vertueuses sont sans doute à faire connaître, notamment dans le cadre de la formation, dans le contenu des formations mais aussi dans les pratiques de formation. Ce dernier point rejoint la question précédente de la formation informelle et de la reconnaissance des compétences acquises par les salariés par la qualification professionnelle.

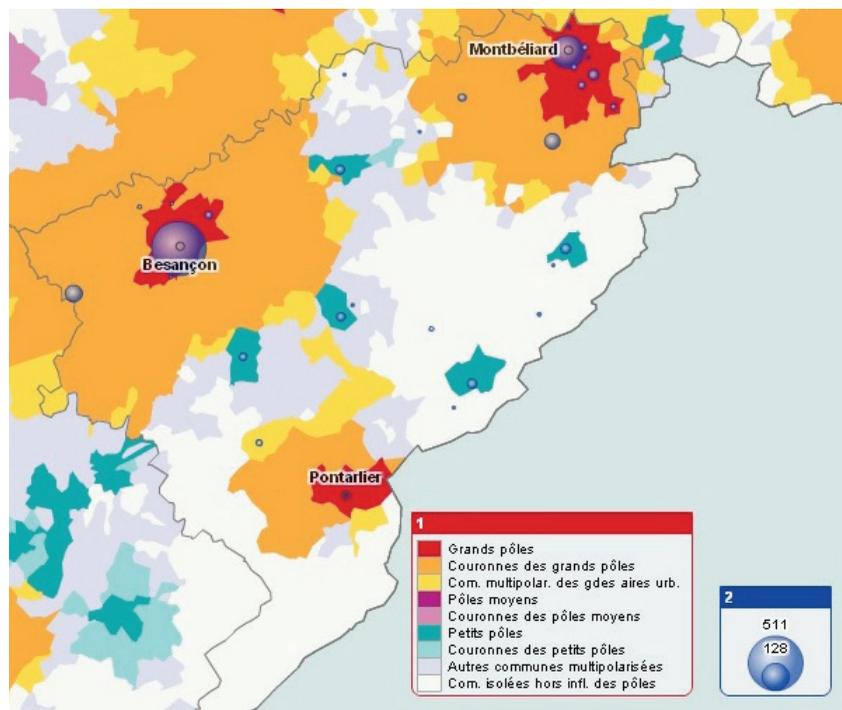
### Mieux (faire) connaître les métiers salariés des entreprises libérales

Ce thème est en correspondance avec la proposition d'un outil de connaissance des métiers à l'usage des professionnels (représentants employeurs et salariés) à destination des collectivités et acteurs territoriaux de l'emploi-formation. Il est également en correspondance avec la question de la qualification professionnelle pour faciliter la mobilité et améliorer l'attractivité des entreprises libérales qui sont des TPE souvent isolées dès lors que l'on sort des métropoles et qui sont susceptibles de rencontrer des difficultés d'embauche sur les métiers les plus qualifiés et/ou nécessitant de l'expérience professionnelle.

► Répartition des emplois dans le Doubs



► Répartition des emplois des entreprises libérales dans le Doubs



# Portraits territoriaux

## L'entreprise libérale dans le Doubs

5 100 entreprises libérales<sup>10</sup> : 17% des entreprises du département.

Les entreprises libérales se divisent en trois secteurs : santé, juridique et cadre de vie-technique.

13 200 emplois, salariés et non-salariés : 5,9% des emplois départementaux.

Elles produisent 13% de la valeur ajoutée départementale (moyenne régionale).

► 1 900 entreprises libérales dont 1 023 avec salariés relevant de l'OMPL<sup>11</sup>

|  | Entreprises  | Salariés en ETP |
|--|--------------|-----------------|
| Cabinets médicaux  | 341          | 784             |
| Pharmacie d'officine   | 210          | 976             |
| Cabinets dentaires   | 203          | 469             |
| Cabinets vétérinaires  | 37           | 127             |
| Laboratoires de biologie médicale                                  | 11           | 279             |
| <b>Total santé</b>   | <b>802</b>   | <b>2 635</b>    |
| Cabinets d'avocats   | 82           | 147             |
| Offices notariaux  | 29           | 327             |
| Études d'huissiers de justice                                      | 23           | 68              |
| Études de commissaires-priseurs et salles de ventes volontaires    | 2            | 8               |
| Études d'administrateurs judiciaires et de mandataires judiciaires | 2            | 20              |
| <b>Total juridique</b>   | <b>138</b>   | <b>570</b>      |
| Entreprises d'architecture   | 47           | 126             |
| Cabinets de géomètres-experts et de géomètres topographes          | 17           | 76              |
| Entreprises d'économistes de la construction                       | 11           | 19              |
| Entreprises d'experts en automobile                                | 8            | 39              |
| <b>Total cadre de vie-technique</b>                                | <b>83</b>    | <b>260</b>      |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 023</b> | <b>3 465</b>    |

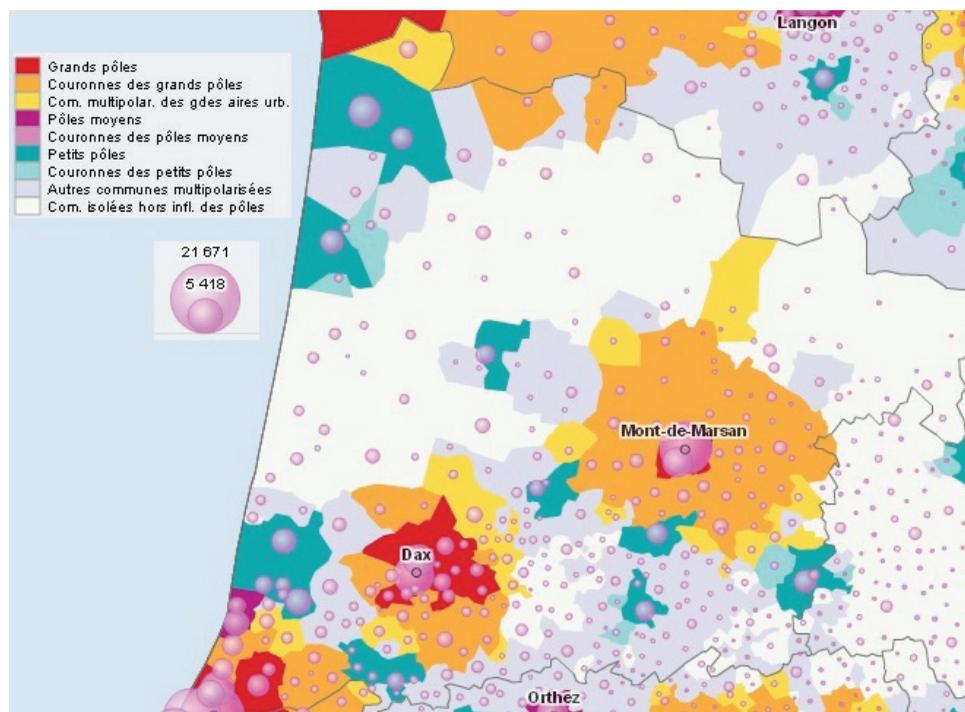
Le secteur de la santé représente 76% de l'emploi salarié des professions « OMPL ».

- 90% des salariés sont en CDI (Contrat à durée indéterminée) ;
- 50% sont à temps complet ;
- 90% sont des femmes.

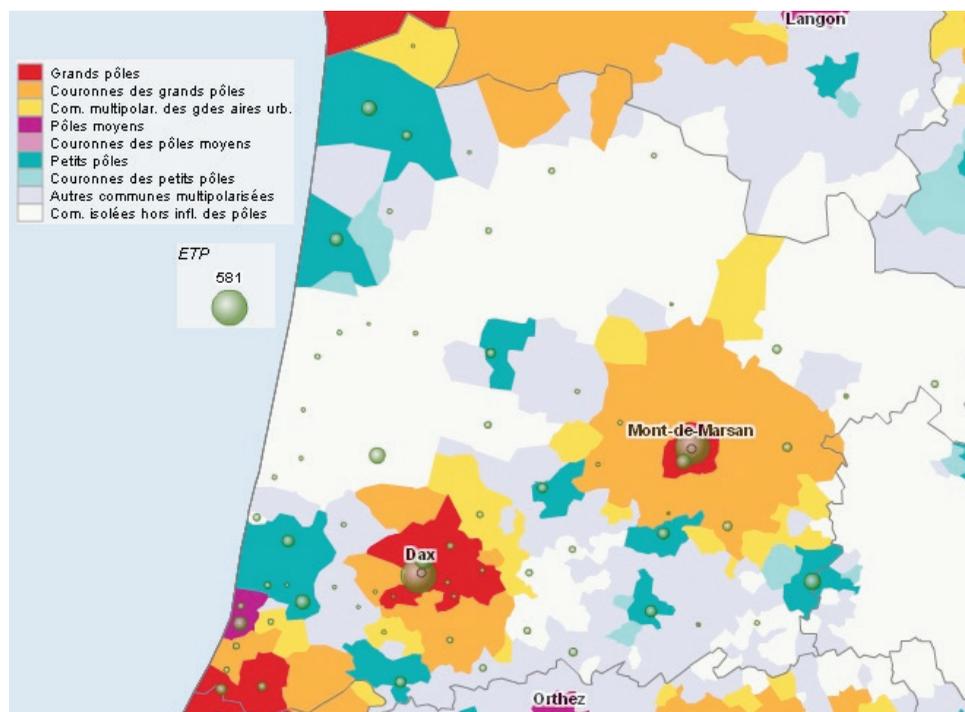
<sup>10</sup> Selon l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) qui regroupe l'ensemble de ces professions.

<sup>11</sup> L'OMPL regroupe les principales branches professionnelles en termes d'emplois salariés. Ne font pas partie du périmètre de l'OMPL les professions de l'ingénierie, des services informatiques, des études et du conseil, de la formation professionnelle, ainsi que des professions de l'enseignement et de la santé telles que les activités des infirmiers et sages-femmes, des prothésistes, de rééducation, de chirurgie...

## ► Répartition des emplois dans les Landes



## ► Répartition des emplois des entreprises libérales dans les Landes



## L'entreprise libérale dans les Landes

4 100 entreprises libérales<sup>12</sup>: 13% des entreprises du département.

Les entreprises libérales se divisent en trois secteurs : santé, juridique et cadre de vie-technique.

10 600 emplois, salariés et non-salariés : 7,5% des emplois départementaux.

Elles produisent 16% de la valeur ajoutée départementale (moyenne régionale).

### ► 1 450 entreprises libérales dont 762 avec salariés relevant de l'OMPL<sup>13</sup> :

|  | Entreprises | Salariés en ETP |
|--|-------------|-----------------|
| Cabinets médicaux  | 231         | 480             |
| Pharmacie d'officine   | 160         | 283             |
| Cabinets dentaires   | 11          | 196             |
| Cabinets vétérinaires  | 149         | 773             |
| Laboratoires de biologie médicale                                  | 38          | 152             |
| <b>Total santé</b>   | <b>589</b>  | <b>1 884</b>    |
| Cabinets d'avocats   | 2           | 9               |
| Offices notariaux  | 50          | 89              |
| Études d'huissiers de justice                                      | 16          | 63              |
| Études de commissaires-priseurs et salles de ventes volontaires    | 2           | 4               |
| Études d'administrateurs judiciaires et de mandataires judiciaires | 33          | 231             |
| <b>Total juridique</b>   | <b>103</b>  | <b>396</b>      |
| Entreprises d'architecture   | 48          | 138             |
| Cabinets de géomètres-experts et géomètres topographes             | 3           | 12              |
| Entreprises d'économistes de la construction                       | 15          | 86              |
| Entreprises d'experts en automobile                                | 4           | 23              |
| <b>Total cadre de vie-technique</b>                                | <b>70</b>   | <b>259</b>      |
| <b>TOTAL</b>   | <b>762</b>  | <b>2 539</b>    |

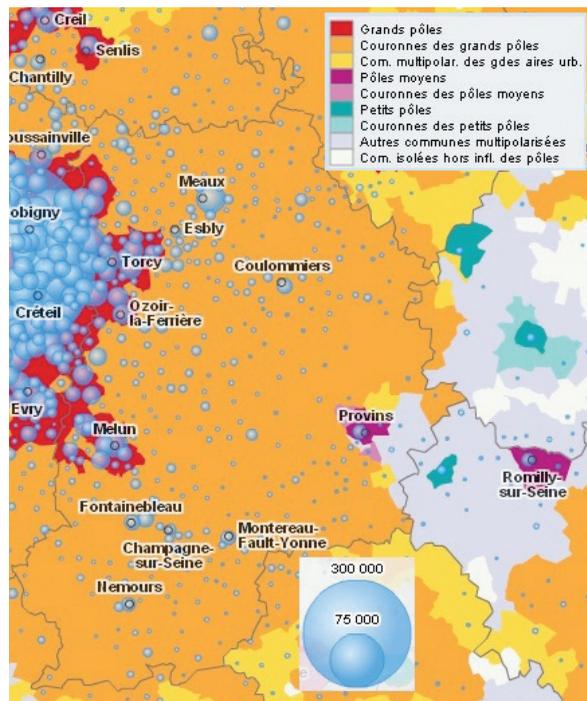
Le secteur de la santé représente 78% de l'emploi salarié des professions « OMPL ».

- 90% des salariés sont en CDI ;
- 56% sont à temps complet ;
- 86% sont des femmes.

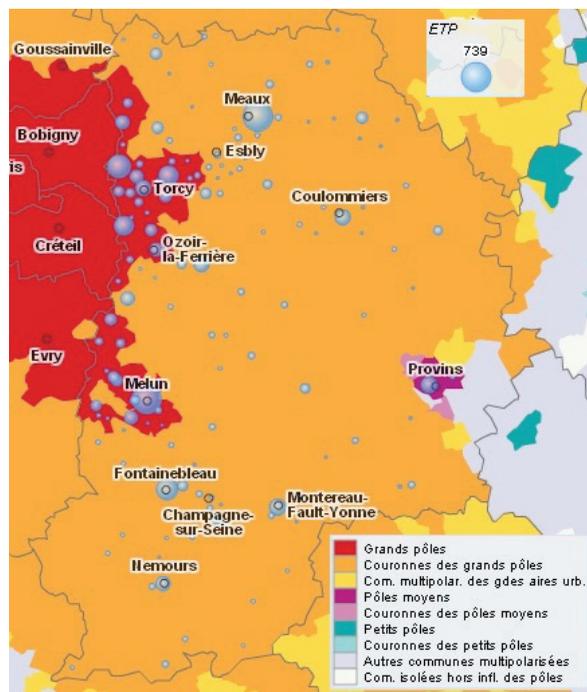
<sup>12</sup> Selon l'UNAPL qui regroupe l'ensemble de ces professions.

<sup>13</sup> L'OMPL regroupe les principales branches professionnelles en termes d'emplois salariés. Ne font pas partie du périmètre de l'OMPL les professions de l'ingénierie, des services informatiques, des études et du conseil, de la formation professionnelle, ainsi que des professions de l'enseignement et de la santé telles que les activités des infirmiers et sages-femmes, des prothésistes, de rééducation, de chirurgie...

► Répartition des emplois en Seine-et-Marne



► Répartition des emplois des entreprises libérales en Seine-et-Marne



## L'entreprise libérale en Seine-et-Marne

14 800 entreprises libérales<sup>14</sup> : 22% des entreprises du département.

Les entreprises libérales se divisent en trois secteurs : santé, juridique et cadre de vie-technique.

38 300 emplois, salariés et non-salariés : 8,5% des emplois départementaux.

Elles produisent 10% de la valeur ajoutée départementale (moyenne régionale).

► 3 920 entreprises libérales dont 1 864 avec salariés relevant de l'OMPL<sup>15</sup>

|  | Entreprises  | Salariés en ETP |
|--|--------------|-----------------|
| Cabinets médicaux  | 526          | 1 189           |
| Cabinets dentaires   | 377          | 718             |
| Laboratoires de biologie médicale                                  | 39           | 666             |
| Pharmacie d'officine   | 417          | 2 028           |
| Cabinets vétérinaires  | 85           | 341             |
| <b>Total santé</b>   | <b>1 444</b> | <b>4 942</b>    |
| Études d'administrateurs judiciaires et de mandataires judiciaires | 9            | 65              |
| Cabinets d'avocats   | 132          | 280             |
| Études d'huissiers de justice                                      | 29           | 201             |
| Offices notariaux  | 80           | 730             |
| Études de commissaires-priseurs et salles de ventes volontaires    | 6            | 49              |
| <b>Total juridique</b>   | <b>256</b>   | <b>1 325</b>    |
| Entreprises d'Architecture   | 97           | 309             |
| Entreprises d'économistes de la construction                       | 21           | 45              |
| Cabinets de géomètres-experts et géomètres topographes             | 30           | 317             |
| Entreprises d'experts en automobile                                | 16           | 96              |
| <b>Total cadre de vie-technique</b>                                | <b>164</b>   | <b>767</b>      |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 864</b> | <b>7 034</b>    |

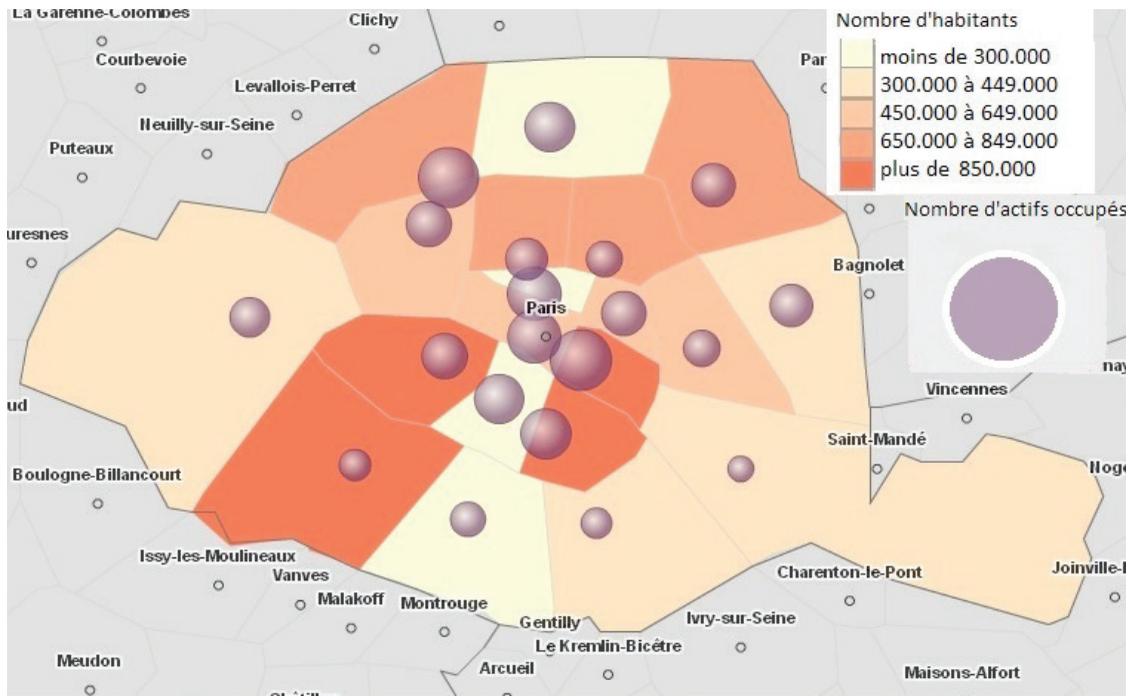
Le secteur de la santé représente 77% de l'emploi salarié des professions « OMPL ».

- 88,5% des salariés sont en CDI ;
- 55,5% des salariés sont à temps complet ;
- 84% sont des femmes.

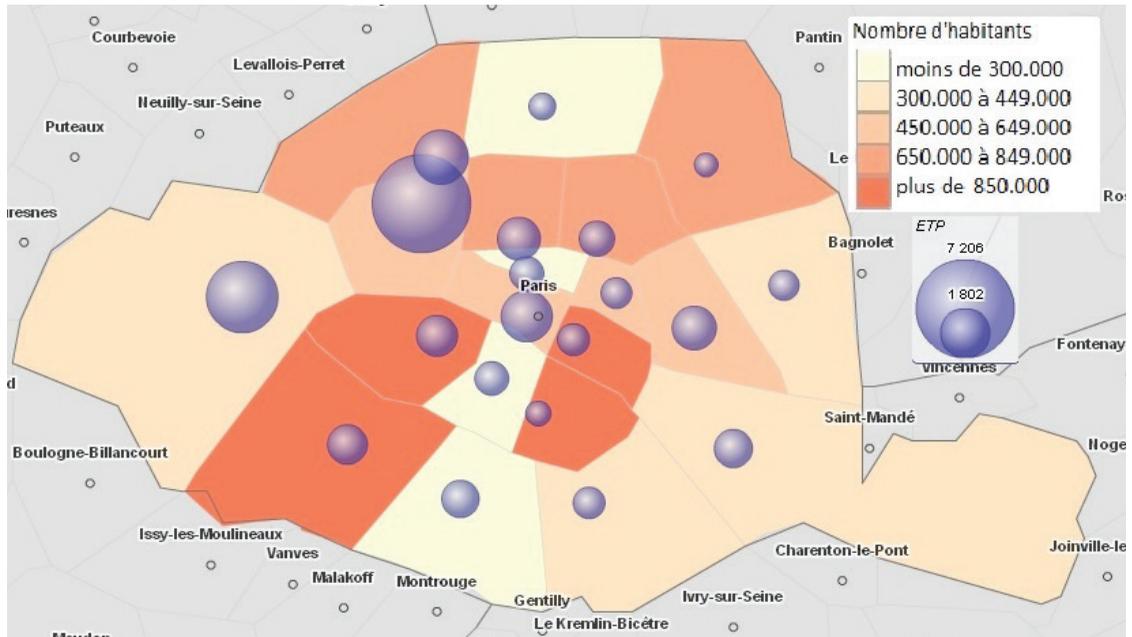
<sup>14</sup> Selon l'UNAPL qui regroupe l'ensemble de ces professions.

<sup>15</sup> L'OMPL regroupe les principales branches professionnelles en termes d'emplois salariés. Ne font pas partie du périmètre de l'OMPL les professions de l'ingénierie, des services informatiques, des études et du conseil, de la formation professionnelle, ainsi que des professions de l'enseignement et de la santé telles que les activités des infirmiers et sages-femmes, des prothésistes, de rééducation, de chirurgie...

► Répartition des emplois à Paris



► Répartition des emplois des entreprises libérales à Paris



## L'entreprise libérale à Paris

118 000 entreprises libérales<sup>16</sup> : 30 % des entreprises du département.

Les entreprises libérales se divisent en trois secteurs : santé, juridique et cadre de vie-technique.

305 000 emplois, salariés et non-salariés : 17 % des emplois départementaux.

Elles produisent 10 % de la valeur ajoutée départementale (moyenne régionale).

► 40 090 entreprises libérales dont 10 877 avec salariés relevant de l'OMPL<sup>17</sup>

|  | Entreprises   | Salariés en ETP |
|--|---------------|-----------------|
| Cabinets médicaux  | 1 877         | 4 520           |
| Cabinets dentaires   | 1 665         | 2 924           |
| Laboratoires de biologie médicale                                  | 105           | 1 418           |
| Pharmacie d'officine   | 1 065         | 4 941           |
| Cabinets vétérinaires  | 90            | 290             |
| <b>Total santé</b>   | <b>4 802</b>  | <b>14 093</b>   |
| Études d'administrateurs judiciaires et de mandataires judiciaires | 38            | 270             |
| Cabinets d'avocats   | 4 187         | 13 642          |
| Études d'huissiers de justice                                      | 105           | 824             |
| Offices notariaux  | 177           | 4 015           |
| Études de commissaires-priseurs et salles de ventes volontaires    | 70            | 584             |
| <b>Total juridique</b>   | <b>4 577</b>  | <b>19 335</b>   |
| Entreprises d'architecture   | 1 404         | 6 673           |
| Entreprises d'économistes de la construction                       | 49            | 274             |
| Cabinets de géomètres-experts et géomètres topographes             | 32            | 521             |
| Entreprises d'experts en automobile                                | 13            | 63              |
| <b>Total cadre de vie-technique</b>                                | <b>1 498</b>  | <b>7 531</b>    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>10 877</b> | <b>40 959</b>   |

Le secteur de la santé représente 34 % de l'emploi salarié des professions « OMPL ».

- 85 % des salariés sont en CDI ;
- 70 % sont à temps complet ;
- 76 % sont des femmes.

<sup>16</sup> Selon UNAPL qui regroupe l'ensemble de ces professions.

<sup>17</sup> L'OMPL regroupe les principales branches professionnelles en termes d'emplois salariés. Ne font pas partie du périmètre de l'OMPL les professions de l'ingénierie, des services informatiques, des études et du conseil, de la formation professionnelle, ainsi que des professions de l'enseignement et de la santé telles que les activités des infirmiers et sages-femmes, des prothésistes, de rééducation, de chirurgie...

# L'OMPL, un outil paritaire au service des professions libérales et des salariés

L'OMPL a été créé par l'UNAPL (Union nationale des professions libérales) et les cinq syndicats de salariés représentatifs au plan national (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) par accord du 28 février 2005 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des professions libérales.

Il regroupe 13 branches professionnelles, totalisant 50% des entreprises libérales et 24% de l'emploi salarié du secteur libéral, réparties en trois secteurs d'activité :

- **la santé** (cabinets dentaires, cabinets médicaux, cliniques et cabinets vétérinaires, laboratoires de biologie médicale, pharmacies d'officine) ;
- **le cadre de vie-technique** (entreprises d'économistes de la construction, cabinets de géomètres-experts, topographes, photogrammètres et experts fonciers, entreprises d'architecture, cabinets et entreprises d'experts en automobile) ;
- **le juridique** (études d'administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires, cabinets d'avocats, offices de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires, études d'huissiers de justice).

## SES MISSIONS

- Dresser un état général de l'emploi et des qualifications dans les entreprises libérales.
- Réaliser des études prospectives sur l'évolution des entreprises, de l'emploi et des qualifications à court et moyen terme.
- Répondre aux demandes spécifiques des CPNEFP sur les questions emploi-formation.
- Organiser des journées de rencontre / débat en lien avec les problématiques d'emploi et de qualification dans les entreprises libérales.

## SON FONCTIONNEMENT

L'observatoire est une association loi 1901 administrée par un conseil d'administration et un bureau exécutif paritaires.

En savoir plus sur l'OMPL : [www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr](http://www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr)



**OMPL**  
Observatoire des Métiers  
dans les Professions Libérales

Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales

4, rue du Colonel Driant - 75046 Paris Cedex 01 - Tél. : 01 53 00 86 64 - Fax : 01 53 00 78 00 - [ompl@actaliens.fr](mailto:ompl@actaliens.fr)